



POST TENEBRAS LUX

# INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Fondé en 1852 par James Fazy

---

## 2010 Annales 2009 Conférences

**Oui à la liberté de voyager !**

**par Eveline WIDMER-SCHLUMPF**

Conseillère fédérale

Cheffe du Département Fédéral de Justice et Police (DFJP)

**Problématique des œuvres complètes**

**par Michel BUTOR**

Professeur émérite - Ecrivain

**Etat et crise économique en Suisse du XXème siècle à aujourd'hui**

**par Sébastien GUEx**

Professeur d'histoire à l'Université de Lausanne

**Vers un Etat régulateur**

**par Frédéric VARONE**

Professeur ordinaire au département de Science politique à l'Université de Genève

**Le futur du 2ème pilier**

**par Meinrad PITTET**

Président de Pittet Associés SA

---

**Nouvelle série des Actes de l'ING**

**Livraison No 52**





POST TENEBRAS LUX

# INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

Fondé en 1852 par James Fazy

---

## 2010 Annales 2009 Conférences

**Oui à la liberté de voyager !**

**par Eveline WIDMER-SCHLUMPF**

Conseillère fédérale

Cheffe du Département Fédéral de Justice et Police (DFJP)

**Problématique des œuvres complètes**

**par Michel BUTOR**

Professeur émérite - Ecrivain

**Etat et crise économique en Suisse du XXème siècle à aujourd'hui**

**par Sébastien GUEX**

Professeur d'histoire à l'Université de Lausanne

**Vers un Etat régulateur**

**par Frédéric VARONE**

Professeur ordinaire au département de Science politique à l'Université de Genève

**Le futur du 2ème pilier**

**par Meinrad PITTET**

Président de Pittet Associés SA

**Nouvelle série des Actes de l'ING  
Livraison No 52**

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS 1  
Promenade du Pin 1  
1204 GENEVE

Tél. 022 310 41 88 - Fax 022 310 34 53 - E-mail: [info@inge.ch](mailto:info@inge.ch)  
Internet : [www.inge.ch](http://www.inge.ch)

## Liste des présidents de l'Institut national genevois depuis sa fondation

1853-1855	J.J. Caton CHENEVIÈRE, Recteur de l'Académie
1855-1857	James FAZY, Homme politique et conseiller d'Etat
1857-1895	Carl VOGT, Homme politique et zoologiste
1895-1902	Eugène RITTER, Professeur à la Faculté des Lettres
1902-1920	Henry FAZY, Conseiller d'Etat - historien
1920-1931	John BRIQUET, Professeur de botanique à la Faculté des sciences
1931-1941	Bernard BOUVIER, Professeur à la Faculté des Lettres
1941-1957	Bénédict HOCHREUTINER, Professeur de botanique à la Faculté des sciences
1957-1964	Albert JENTZER, Professeur à la Faculté de médecine
1964-1966	Max HOCHSTAETTER, Directeur de l'Ecole de commerce
1966-1972	Charles DUCHEMIN, Conseiller d'Etat
1972-1978	Louis DUCOR, Directeur de la FIPA
1979-1982	Pierre PITTARD, Président du Tribunal administratif
1982-1984	Francis STRUB, Président du Tribunal de première instance
1984-1989	Michel HERZIG, Directeur à la Télévision Suisse romande
1989-1991	Francis STRUB, Juge à la Cour
1991-1993	Peter TSCHOPP, Professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales
1993 - Juin 1995	André HURST, Professeur de grec à l'Université de Genève
Juin 1995-1999	Francis STRUB, Avocat
2000-2001	André HURST, Professeur de grec à l'Université de Genève
2002-	Pierre KUNZ, Président de Genilem Vaud-Genève, Membre de l'Assemblée Constituante

## Comité de gestion 2009

Pierre KUNZ, Président

Michelle SAUDIN, Secrétaire générale

Jean-Claude MEYER, Trésorier

Didier SCHNORHK, Président de la Section des Beaux-Arts, Musique et Lettres

Maryvonne GOGNALONS-NICOLET, Présidente de la Section des Sciences Morales et Politiques

Marc KILCHER, Président de la Section Economie

Michel GUTKNECHT, Président de la section Sciences

Micheline CAVIN, Membre adjoint

Philippe ROY, Membre adjoint

Daniel RUCHON, Membre adjoint

René RUCHAT, Membre adjoint

---

L'Institut national genevois fondé en 1852 par James Fazy, est une institution populaire ouverte à tous qui encourage le progrès et la diffusion des sciences, des lettres, des beaux-arts, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. L'Institut national genevois bénéficie d'une subvention de la République et Canton de Genève.

## Liste des événements de l'année 2009

### Les conférenciers

Raymond ULDRY  
Gilles MENTHA  
Tibère ADLER  
Daniel PILLARD  
Geneviève BRUNET  
Bernard PELLEQUER  
Pierre BAUBY  
François LONGCHAMP  
PIERRE CONDOM  
Christoph RENNER  
Pierre VAISSE  
Michel MAYOR  
Thierry COURVOISIER  
Ruth DURRER  
Eric FUCHS  
Jean-Daniel BALET  
Serge BIMPAGE  
Valentine REYMOND  
Nicolas GISIN  
Eveline WIDMER-SCHLUMPF  
Teresa CHEVROLET  
Arnaud TRIPET  
Louis DE SAUSSURE  
Nicole SURCHAT-VIAL  
David FAVRE  
Wolfgang PETER  
Jean-François MABUT  
Charles PICTET  
Laurence BEZAGUET  
François NORDMANN  
Michel BUTOR  
Kurt HOSTETTMANN  
Sébastien GUEX  
Frédéric VARONE  
Sandro CATTACIN  
Aymo BRUNETTI  
Meinrad PITTET  
Dominique BIEDERMANN  
Michel MILINKOVITCH  
Ivan RODRIGUEZ  
Pierre SPIERER  
Caecilia PIERI

**Les musiciens**

Teresa LAREDO

Le chœur de femmes OTTO VOCI

Yu-Ying CHANG

Rémi DURUPT

**Les visites**

Site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre à Genève

## Préface

La République et canton de Genève a engagé en cette année 2009 la révision de sa Constitution. Logiquement, l'activité de l'ING s'est imprégnée de quelques uns des sujets dont a commencé à débattre l'Assemblée constituante.

Ce fut notamment le cas de la thématique choisie par le professeur Frédéric Varone qui, dans son exposé, a fait le tour des conceptions changeantes que nos contemporains se font du rôle de l'Etat. C'est sous le titre « Vers un Etat régulateur ? » qu'il a passé en revue les griefs formulés contre l'Etat providence et sa bureaucratie, les principes et les instruments de la Nouvelle gestion publique et les tendances à la délégation au secteur privé de certaines tâches encore généralement réservées à l'Etat.

Deux conférences, relatives elles aussi aux fondements du « vivre-ensemble » de notre communauté, ont vivement intéressé les membres de l'ING.

Sous le titre « Etat et crise économique en Suisse au 20ème siècle », le professeur Sébastien Guex a mis en évidence la capacité et la volonté très limitées de l'interventionnisme de l'Etat en matière économique. Durant tout le siècle dernier, a constaté l'auditoire, les adeptes du « keynésianisme » sont en Suisse demeurés constamment d'une extraordinaire timidité.

M. Meinrad Pittet, actuaire renommé, est parvenu à expliquer avec clarté et simplicité à ses auditeurs les éléments d'un sujet aussi complexe que déterminant pour l'avenir des prochaines générations, à savoir « le Futur du 2ème pilier ». On comprend que l'optimisme dont il a fait preuve à propos de l'avenir de l'institution ait été particulièrement apprécié.

L'intérêt constant porté par le gouvernement fédéral à l'ING s'est concrétisé en 2009 par la venue dans nos locaux de Mme Eveline Widmer-Schlumpf, en charge du Département fédéral de Justice et Police. A cette occasion, notre hôte a fait le tour de la question du nouveau passeport biométrique dans un exposé placé sous le titre « Oui à la liberté de voyager ! »

Les belles lettres ne sont pas demeurées absentes des activités de l'ING. Durant l'exercice, nous avons en effet eu l'immense privilège de recevoir et d'entendre l'écrivain Michel Butor qui a captivé son auditoire par un exposé placé pourtant sous un titre bien anodin : « Problématique des œuvres complètes ».

Ce sont les textes de ces conférences qui forment les Actes 2009 de l'Institut national genevois. Profitez-en !

Pierre Kunz,  
Président

# Introduction de données biométriques enregistrées électroniquement dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères (modification de la loi sur les documents d'identité et de la loi sur les étrangers)

**Eveline WIDMER-SCHLUMPF**

Conseillère fédérale, cheffe du Département de Justice et Police (DFJP)

Mardi 5 mai 2009

Mesdames, Messieurs,

En vertu de la loi sur les documents d'identité, tous les citoyens suisses ont droit à l'établissement d'un passeport. Le passeport atteste la nationalité et l'identité de son titulaire. Il est en outre reconnu comme document de voyage par les autres Etats. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – une organisation spécialisée des Nations Unies dont la Suisse est aussi membre – fixe les normes techniques applicables aux passeports. L'Union européenne a des exigences encore plus strictes.

Plus de 60 Etats satisfont déjà aux exigences internationales et délivrent des passeports qui contiennent des données personnelles enregistrées sur une puce. Ils devraient être près de 90 d'ici la fin de l'année. Comme ces données personnelles comprennent aussi des données biométriques – photo et empreintes digitales – ces passeports sont souvent appelés passeports biométriques. La présence de données biométriques dans un passeport n'est toutefois pas une nouveauté. Des données de ce type, par exemple la photographie du visage et l'indication de la taille, ont toujours été utilisées pour identifier de manière univoque le titulaire légitime d'un passeport. La couleur des yeux et celle des cheveux figuraient autrefois aussi dans le passeport. Désormais, la photographie et deux empreintes digitales seront enregistrées sur une puce électronique. Pour cette raison, les passeports biométriques sont généralement appelés passeports électroniques à travers le monde.

Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent aussi introduire le passeport électronique, afin de continuer à garantir la liberté de voyager des Suisses et de maintenir le niveau de sécurité élevé du passeport suisse. Le référendum a été demandé contre l'arrêté fédéral en question et tel est l'objet de la votation du 17 mai prochain.

Au cœur de ce projet, il y a la sixième adaptation du passeport suisse, depuis près d'un siècle qu'il existe, pour qu'il corresponde à l'état actuel de la technologie. Le passeport suisse a en effet déjà été modifié en 1932, 1959, 1985, 2003 et 2006. A partir du mois de mars prochain, en application des normes internationales, il devra être muni d'une puce électronique. Les données enregistrées sur cette puce seront celles qui figurent dans le passeport, avec en plus les empreintes des deux index du titulaire. Vous aurez ainsi la certitude que personne ne pourra utiliser votre passeport si vous l'avez perdu ou qu'il vous a été volé, car seules vos empreintes correspondent à celles qui sont enregistrées sur la puce de votre passeport.

Chaque année, plus de 13 000 passeports suisses sont perdus ou dérobés. Grâce à cette nouvelle technologie, nous garantissons qu'une utilisation abusive de ces passeports est impossible.

Les empreintes digitales ne seront toutefois pas enregistrées uniquement dans le passeport, mais aussi dans le système suisse d'information relatif aux documents d'identité (ISA), dont la Suisse dispose depuis 2003 déjà. Avec les empreintes digitales enregistrées dans le système, il

sera possible de vérifier de manière encore plus fiable qu'aujourd'hui l'identité de tous ceux qui demandent un passeport. Il sera ainsi exclu que quelqu'un puisse obtenir un passeport à votre nom.

Ce stockage centralisé des données ne répond pas à des exigences internationales. C'est la Suisse qui a décidé, en tant qu'Etat souverain, d'appliquer des conditions plus strictes pour renforcer la sécurité et mieux protéger votre identité. Elle n'est d'ailleurs pas la seule dans ce cas. Neuf autres Etats européens ont aujourd'hui déjà un système comparable à celui de la Suisse. Certains ont aussi opté pour un stockage centralisé des empreintes digitales, par exemple la France, le Portugal et les Pays-Bas ; toute une série d'autres Etats européens l'envisagent également.

Si les empreintes digitales sont répertoriées dans la banque de données centrale des documents d'identité, le risque qu'une personne réussisse à se procurer un passeport sous une fausse identité devient quasi nul. Lors de l'établissement du document, il sera possible d'utiliser ces empreintes pour vérifier, de manière fiable et rapide, l'identité de la personne qui demande un nouveau passeport. Ce stockage centralisé des données protège donc les droits des citoyens suisses en empêchant que leur identité soit usurpée.

Grâce à la consultation de l'ISA, une soixantaine de cas et de tentatives d'obtention frauduleuse de documents d'identité suisses ont pu être mis au jour depuis 2003. Mais il est impossible de chiffrer le nombre réel de documents qui ont été obtenus frauduleusement. Ce qui est sûr, c'est que le stockage des empreintes digitales aura un effet préventif supplémentaire important : le nombre de tentatives d'obtention frauduleuse d'un passeport va diminuer brusquement, car tout le monde devra se rendre à l'évidence : grâce aux empreintes digitales conservées dans le système d'information sur les documents d'identité, ces tentatives seront désormais vouées à l'échec.

Mais la banque de données ISA offre aussi d'autres avantages :

- elle permet d'établir des passeports de manière efficace et sûre, en répondant aux attentes des citoyens ;
- elle permet aussi de délivrer, sans formalités excessives, des passeports dits d'urgence dans les aéroports, les bureaux des passeports et les représentations suisses à l'étranger.

Comme je l'ai dit auparavant, la banque de données ISA est en service depuis 2003. Ce système, qui a été institué par la loi sur les documents d'identité, a depuis lors fait ses preuves. Durant ces années, la protection des données a toujours été garantie et elle continuera de l'être à l'avenir également. La loi règle strictement les conditions d'accès à l'ISA : seules des autorités suisses peuvent y accéder et une utilisation à des fins de recherche de personnes est interdite.

Les empreintes digitales stockées dans l'actuelle banque de données centrale rendent donc les passeports suisses encore plus sûrs. Les citoyens suisses – vous, Mesdames et Messieurs – seront mieux protégés contre une utilisation abusive de leur passeport et une usurpation de leur identité. Enfin le regroupement des données dans un système central permet de garantir une protection des données plus efficace et à un coût moindre qu'avec une multitude de systèmes décentralisés.

Les données figurant sur le passeport bénéficieront aussi d'un niveau maximal de protection. Elles ne pourront pas être lues à l'insu du titulaire du passeport. Elles ne pourront pas non plus être manipulées ou copiées sans que cela se remarque lors de contrôles.

Par ailleurs, les empreintes digitales enregistrées dans le passeport sont spécialement protégées : pour qu'un pays puisse lire ces données, il doit y être autorisé par la Suisse. Le Conseil fédéral n'accorde cette autorisation qu'aux pays dont le niveau de protection des données est équivalent au nôtre. Lorsque les exigences de la Suisse en matière de protection des données ne sont pas remplies, le Conseil fédéral n'accorde pas l'autorisation de lecture.

En résumé : avec vos empreintes digitales dans votre passeport et dans le système d'information, vous êtes protégé contre l'utilisation abusive de votre passeport et de votre identité

J'en viens maintenant à la question des cartes d'identité : l'adaptation de la loi sur les documents d'identité crée la base légale pour l'enregistrement électronique de données biométriques dans

des documents d'identité suisses. Elle donne au Conseil fédéral la compétence de définir quels sont les documents qui doivent être munis d'une puce.

L'enregistrement des données biométriques doit débuter le 1er mars 2010, uniquement pour les passeports suisses et les documents de voyage délivrés par la Suisse à des personnes étrangères. La carte d'identité actuelle ne sera pas adaptée à cette date et continuera d'être établie sans données enregistrées électroniquement. Le projet de révision de l'ordonnance sur les documents d'identité, que le Conseil fédéral a envoyé en consultation l'an dernier, ne contient d'ailleurs pas de dispositions permettant d'équiper les cartes d'identité d'une puce électronique.

Seule la procédure d'émission sera modifiée. Après un délai transitoire de deux ans au plus, les cantons seront compétents à la place des communes pour le traitement des demandes. L'établissement d'un passeport et d'une carte d'identité pourra être demandé au même endroit, selon une procédure identique, ce qui permettra de maintenir les coûts à un niveau peu élevé. Pour le dire clairement : si le nouveau passeport peut être proposé au prix de 140 francs, c'est uniquement parce que nous n'avons pas besoin de maintenir une double infrastructure pour les passeports et les cartes d'identité dans les cantons et les communes. La concentration dans des centres cantonaux permet donc d'éviter une explosion des coûts.

Je tiens à le souligner une nouvelle fois : on ignore s'il existera un jour une carte d'identité suisse munie de données enregistrées électroniquement et si, le cas échéant, les autorités offriront le choix entre une carte avec ou sans puce. Le projet soumis au vote du peuple ne contient aucune obligation en la matière. Et le projet de révision de l'ordonnance sur les documents d'identité, envoyé en consultation en juin 2008, ne contient pas de disposition exigeant une puce électronique pour les cartes d'identité. Ce n'est qu'une fois que toutes les attentes et toutes les exigences en la matière auront été examinées que le Conseil fédéral pourra prendre une décision. S'il optait pour une adaptation de la carte d'identité, le projet devrait suivre les procédures de consultations usuelles. Les milieux intéressés et les citoyens auraient donc la possibilité de s'exprimer sur les mesures envisagées.

Comme je l'ai mentionné brièvement, outre les passeports helvétiques, les documents de voyage des personnes étrangères – c'est-à-dire les documents d'identité que la Suisse délivre aux réfugiés reconnus et aux apatrides – seront aussi munis de données enregistrées électroniquement. Les normes techniques appliquées à cette catégorie de documents sont les mêmes que pour le passeport suisse. L'arrêté fédéral englobe aussi les adaptations nécessaires de la loi sur les étrangers.

C'est en raison des considérations de sécurité que j'évoquais tout à l'heure que partout dans le monde, des pays se sont intéressés à la possibilité d'inclure des données enregistrées électroniquement dans le passeport. Depuis 2006, les Etats Schengen ont l'obligation d'émettre uniquement des passeports électroniques. Et à partir du milieu de 2009, ils devront aussi intégrer des empreintes digitales dans leur passeport. Le règlement de la Communauté européenne relatif aux documents d'identité ne permet pas de continuer, en parallèle, à établir des passeports sans données électroniques, ce qui n'aurait d'ailleurs aucun sens.

Comme la Suisse est un Etat associé à Schengen, le règlement de la Communauté européenne est aussi déterminant pour notre pays. La Suisse doit donc décider si elle souhaite intégrer ces dispositions dans sa loi nationale sur les documents d'identité. Si elle refuse et qu'elle ne parvient pas à trouver une solution avec les pays de l'UE dans un délai de 90 jours, les accords d'association à Schengen et à Dublin cesseront d'être applicables.

L'arrêté fédéral qui est soumis au vote le 17 mai prochain permet à la Suisse de poursuivre la collaboration engagée avec ses partenaires de l'espace Schengen. Notre pays s'assure ainsi de conserver les avantages qu'il vient d'acquérir :

- une collaboration étroite en matière de justice et de police ;
- des règles claires permettant de lutter contre le dépôt de demandes d'asile multiples ;
- la circulation facilitée des voyageurs sans contrôles systématiques aux frontières intérieures ;
- une politique uniforme en matière de visas, un avantage qui est aussi dans l'intérêt de l'industrie suisse du tourisme.

Permettez-moi de revenir brièvement sur ce dernier point : si la Suisse devait être exclue de l'espace Schengen en raison d'un non le 17 mai prochain, les touristes indiens, russes ou chinois, pour ne prendre que quelques exemples, devraient demander un visa spécifique pour visiter notre pays. Cette formalité supplémentaire pourrait leur faire renoncer à inclure une étape en Suisse lors d'un voyage en Europe.

L'introduction définitive du passeport électronique est aussi indispensable pour permettre aux Suisses de continuer de se rendre aux Etats-Unis ou de transiter par ce pays sans visa. Si la Suisse rejette le passeport électronique, ses citoyens devront de nouveau obtenir un visa pour les Etats-Unis, même s'ils possèdent déjà un passeport 03 ou 06. Ce visa coûte actuellement environ 170 francs, sans compter qu'il faut se déplacer personnellement jusqu'à l'ambassade des Etats-Unis, à Berne.

Nous avons tous besoin, Mesdames et Messieurs, d'un document de voyage pour pouvoir nous rendre à l'étranger. Si notre passeport remplit les exigences fixées par les autres Etats, nous pouvons voyager librement, sans devoir accomplir de formalités particulières, comme une demande de visa. Ce sont précisément ces considérations qui ont conduit le Conseil fédéral à prendre, en 2004 déjà, la décision de principe de d'actualiser le passeport suisse. A cette fin, il a lancé, sur la base d'une ordonnance, un projet-pilote d'une durée limitée à cinq ans au maximum en vue de l'établissement des premiers passeports électroniques, sous l'appellation de passeport 06. Parallèlement, une révision de la loi sur les documents d'identité a été mise en chantier pour permettre l'introduction définitive de données enregistrées électroniquement dans le passeport suisse. En juin de l'année dernière, le Parlement a adopté les modifications législatives nécessaires. Et c'est sur ce projet que nous sommes appelés à nous prononcer au mois de mai prochain.

Pour conclure, permettez-moi encore d'ajouter qu'avec un oui, nous moderniserons le passeport suisse afin de tenir compte des derniers développements technologiques. Notre passeport sera encore plus sûr et vous serez mieux protégés contre une utilisation abusive de votre passeport et de votre identité. Si à la différence des autres pays, la Suisse renonce à l'introduction de données enregistrées électroniquement, son passeport risque d'être plus souvent la cible de falsifications et d'utilisations abusives. Nous risquons aussi d'être obligés de quitter l'espace Schengen et de perdre la liberté de voyager sans visa aux Etats-Unis.

Pour toutes ces raisons, je vous recommande, avec le Conseil fédéral et le Parlement, de voter oui le 17 mai prochain. Notre passeport suisse doit continuer à satisfaire aux prescriptions internationales et à remplir, à l'avenir également, les mêmes exigences techniques que les passeports d'autres pays. C'est le seul moyen de garantir la sécurité du passeport suisse. Et c'est aussi le seul moyen de maintenir la liberté de voyager des citoyens suisses – qu'ils franchissent les frontières pour affaires ou à des fins privées.

# «Problématique des œuvres complètes»

**Michel BUTOR**

Professeur émérite, Ecrivain

Mercredi 23 septembre 2009

Il se trouve que je suis en train de publier mes œuvres complètes. Les tomes 9 et 10 vont paraître le mois prochain et cela fait déjà un ensemble immense mais je prendrai mon cas bien évidemment que comme un exemple parmi d'autres. Au cours de ma carrière de professeur, j'ai été évidemment amené à travailler avec des œuvres complètes ou des œuvres soi-disant complètes parce que, nous allons le voir, je pourrai presque dire qu'à partir du moment où on cherche à publier l'œuvre complète de quelqu'un, cela devient impossible.

Il y a ainsi des œuvres dans certains cas à peu près complètes ; mais d'une façon générale, les œuvres complètes ne le sont jamais ; et elles sont ainsi toujours à refaire et à reprendre, ce qui va nous amener à étudier la structure même de ce qu'on appelle une œuvre littéraire. On pourrait faire le même genre de travail à propos d'une œuvre plastique, à propos d'une œuvre picturale et à propos d'une œuvre musicale mais naturellement il y aurait toutes sortes d'aspects différents qui apparaîtraient.

Lorsqu'on a un projet d'œuvres complètes autour d'un auteur, et bien ces œuvres changent de statut et en particulier dans une société comme la nôtre qui n'est société que trop mercantile, où un livre qu'on publie habituellement est un objet commercial qu'il s'agit de vendre le plus rapidement possible. A partir du moment où on pense à des œuvres complètes, le livre devient un objet d'étude et non plus un objet de consommation comparable à ce qu'on trouve dans les supermarchés, un objet qui est lié à tout un travail d'exploration, d'histoire etc... et c'est pour quoi on se met à s'intéresser à des aspects auxquels on ne s'intéressait pas auparavant.

Au départ, les choses sont assez simples. Si nous voulons éditer les œuvres complètes de quelqu'un, nous allons d'abord publier, republier les livres qu'il a publiés lui-même ; et on pourrait imaginer qu'on s'arrête là. Mais très vite on s'aperçoit que c'est impossible. Ces œuvres publiées par l'auteur lui-même sont un noyau autour duquel toutes sortes de halos se mettent à flamboyer. Ces œuvres publiées par l'auteur lui-même sont la pierre de touche de tout le reste. Vous savez qu'on fait maintenant des études en littérature dans lesquelles on fait des statistiques des mots employés par les auteurs, ce qui donne des renseignements très intéressants. On s'aperçoit par exemple que tel auteur n'emploie tel mot qu'à partir d'une certaine date ou bien qu'à partir d'une certaine date il n'emploie plus du tout ce mot-là, et cela nous révèle des aspects très importants de sa pensée et de son imagination. Mais ces études statistiques telles qu'elles ont été faites jusqu'à présent sont en général faussées par le fait que l'on met sur le même plan des œuvres qui en réalité ont un statut différent. Lorsqu'un écrivain publie un livre, très souvent ce livre a été profondément travaillé. Il y a des pages qu'il va avoir réécrites dix ou vingt fois. Par conséquent, si un mot apparaît à l'intérieur d'un de ces livres, il faut lui donner un coefficient considérable. Au contraire si le même mot apparaît dans une lettre par exemple, ceci a une signification toute différente.

Il serait simple de se contenter des ouvrages que les auteurs ont publié eux-mêmes mais c'est impossible : nous allons voir toutes sortes d'alentours qui vont se précipiter autour de ce noyau. Le premier de ces cercles est formé par les textes qui n'ont pas été repris par l'écrivain, des textes qui ont été publiés dans des revues par exemple. Très souvent l'auteur reprend un certain nombre de ces textes pour faire un recueil, un recueil d'essais critiques, d'essais sur la peinture, de nouvelles etc.... Mais naturellement il arrive qu'un certain nombre de ces textes n'ait pas été repris en recueil. C'est le travail de l'érudit si l'auteur est mort, c'est le travail de l'érudit de les retrouver.

Pour quelles raisons l'auteur n'a-t-il pas repris ces textes ? La première c'est très souvent qu'il est mort trop tôt. Dans d'autres cas c'est parce que ces textes lui semblaient moins intéressants que d'autres. Mais celui qui s'occupe des œuvres complètes, dans quelle mesure a-t-il le

droit de déclarer que ce texte-ci, dont on est certain qu'il a été publié par l'auteur lui-même est moins intéressant que tel autre. Nous sommes donc obligés, à partir du moment où nous retrouvons des textes dans des revues, de les intégrer à l'intérieur des œuvres de l'auteur.

Nous arrivons maintenant à une enceinte extraordinairement importante et dangereuse. C'est ce qu'on appelle les inédits. Très souvent des auteurs laissent à leur mort des ouvrages qui n'ont pas encore été publiés. Et si du point de vue statistique nous pouvons dire qu'un ouvrage qui n'a pas été publié par l'auteur lui-même, a moins de poids que les autres, dans de très nombreux cas les inédits peuvent apparaître comme ce que l'auteur a écrit de plus important. Un exemple très simple, *Les Pensées* de Pascal. Ce n'est pas Pascal qui a publié *Les Pensées*. Il avait un projet d'apologie de la religion chrétienne dont nous ne savons pas très bien comment il aurait été réalisé et nous avons des quantités d'autres exemples d'inédits qui jouent un rôle fondamental dans l'histoire de la littérature. Dans l'histoire de la littérature du XXème siècle, il y a un cas d'auteur à inédits fondamental, c'est Franz Kafka. Kafka lui-même a publié très peu de textes. Le fait qu'il les ait publiés lui-même est fondamental, mais ses trois grands romans ont été publiés après sa mort par un de ses amis. Et c'est à partir de ces trois grands romans, *Le Procès*, *Le château* et *l'Amérique*, que sa stature a commencé à apparaître.

D'autre part, il y a des écrivains à grands projets et dont souvent les œuvres n'ont pas pu être terminées par l'auteur lui-même et dont la publication n'a pas pu être achevée par lui. Nous avons deux grands exemples au XXème siècle : c'est l'œuvre de Robert Musil *L'Homme sans qualités* et celle de Marcel Proust *A la recherche du temps perdu*. Ceci nous intéresse particulièrement parce que dans les deux cas, nous avons plusieurs éditions différentes de ces inédits, ce qui est tout à fait normal parce que peu à peu les progrès de la critique et de la lecture ont fait que nous avons été capable de mieux en mieux de lire ces fragments et ces manuscrits qui nous étaient restés. Ici on voit que le rôle de l'éditeur devient fondamental, que les œuvres complètes ne sont jamais les œuvres de l'auteur tout seul, et ceci va nous amener à nous interroger sur l'existence de l'auteur singulier. Il y a bien quelqu'un qui joue un rôle fondamental à l'intérieur de toute cette aventure mais il ne joue pas ce rôle tout seul et l'éditeur du texte par exemple Max Brod pour Kafka ou les premiers éditeurs des derniers tomes de *la recherche du temps perdu* ont joué un rôle fondamental. D'autres, les autres qui sont venus ensuite, les autres éditeurs ont eu beaucoup de reproches à leur faire naturellement et avec une acrimonie qui malheureusement est très fréquente dans le domaine des lettres comme dans celui de la musique. On dit que la musique adoucit les mœurs, mais on ajoute tout de suite pas celle des musiciens. Il en est de même pour la science, que ce soit la physique ou la géographie qui devraient être un lieu de calme, de sérénité, de discussion tout à fait tranquille. L'expérience nous montre que c'est un lieu de discussion d'une violence et d'une méchanceté extraordinaires. Il en est malheureusement de même de la critique littéraire ; et cela est normal étant donné, vous le sentirez de plus en plus, les enjeux extraordinaires que la critique littéraire déploie, manie.

Lorsque nous trouvons des fragments, cela arrive perpétuellement pour les textes anciens, on découvre dans tel palimpseste un morceau d'une tragédie de Sophocle. A ce moment-là, les érudits cherchent ce que pouvait être cette tragédie de Sophocle et ils sont aidés par le fait que nous avons d'autres tragédies de Sophocle, que nous avons entendu parler peut-être de celle-là, donc et surtout par le fait que nous savons que c'est un fragment de quelque chose qui était terminé. Dans beaucoup de cas, nous avons des fragments d'œuvres dont nous savons que ces œuvres n'ont jamais été terminées, dont nous savons que l'auteur ne savait pas exactement comment il allait s'en sortir. Parce que parfois des écrivains, après des années de travail sur un livre, ont changé quelque chose d'absolument fondamental. Lorsqu'on se trouve donc dans les brouillons des derniers tomes de *La recherche du temps perdu*, nous sommes obligés d'imaginer ce qu'aurait dû être cette œuvre. Mais c'est nous qui l'imaginons. Et cette imagination joue un rôle fondamental dans le déchiffrement. Cette question du déchiffrement, elle existe évidemment en ce qui concerne la littérature antique. Lorsque nous trouvons un palimpseste, un papyrus, vous savez que les lettres même sont extraordinairement difficiles à déchiffrer, donc on prend des hypothèses et puis on essaye d'affiner cela et d'arriver à un texte vraisemblable. Et pourtant, c'était un texte achevé.

Tandis que dans les œuvres du XXème siècle, par exemple, très souvent nous ne savons pas si le texte a été achevé et dans bien des cas nous savons que le texte n'a jamais été achevé. Donc la façon dont nous imaginons l'ensemble va transformer considérablement la façon dont nous lisons le détail du texte. Là je suis parti d'inédits, de très grands inédits extrêmement importants dans l'histoire de la littérature et dans l'histoire de notre sensibilité dont on peut dire qu'ils

étaient en grande partie terminés. Ils n'étaient pas complètement terminés mais ils étaient tout de même à un point d'achèvement assez fort. Dans certains cas nous ne trouvons que des brouillons et ces brouillons nous avons besoin d'essayer de comprendre comment ils s'organisent les uns avec les autres. Un très bel exemple, c'est le livre de Mallarmé. Mallarmé a laissé des notes, tout à fait sibyllines à propos d'un projet de livre qui était pour lui son œuvre fondamentale. On a essayé de trouver un ordre dans ses notes et évidemment il y a plusieurs hypothèses possibles. Et l'auteur de l'hypothèse la plus récente est très méprisant pour l'auteur de l'avant-dernière hypothèse et ainsi de suite. Nous devons apprendre naturellement à considérer tout cela comme des erreurs de jeunesse universitaires. Tout universitaire de quelque discipline qu'il soit doit se dire qu'il n'est qu'un moment dans une chaîne de déchiffrement. Et que ce qu'il nous montre, donc les œuvres complètes qu'il nous propose, sera corrigé par la suite. Le noyau sera peu corrigé mais les alentours vont être corrigés et souvent d'une façon très importante parce que on aura fait de nouvelles découvertes et aussi on aura imaginé des choses plus intéressantes. Ainsi les œuvres inédites des écrivains deviennent de plus en plus importantes car les critiques travaillent de plus en plus et ces textes prennent un corps de plus en plus fascinant. Tout inédit est en réalité une œuvre à plusieurs auteurs.

Mais est-ce que toute œuvre n'est pas à plusieurs auteurs ? Nous avons l'illusion d'un auteur, ceci est valable aussi pour la musique ou pour la peinture, d'un auteur singulier dont l'œuvre est l'expression de son intériorité. C'est ce qu'on appelle le romantisme. Mais il est certain que nous travaillons à l'intérieur d'un milieu, à l'intérieur d'une langue, à l'intérieur de formes dont nous sommes les héritiers et que nous arrivons à transformer quelque peu. Shakespeare est un extraordinaire génie mais s'il n'y avait pas eu le génie de la langue anglaise, eh bien le génie de Shakespeare n'aurait pas pu avoir lieu. Donc on peut très bien démontrer que toute œuvre a toujours un sujet pluriel et dans certains œuvres cela devient spécialement évident.

C'est la question des œuvres en collaboration. Des œuvres dont on sait qu'elles ont plusieurs auteurs ou dont on a découvert qu'elles en avaient plusieurs. Le principe normal des œuvres complètes c'est, comme le dit très bien un grand universitaire français, Claude Pichois à propos de Gérard de Nerval dont il a fait une belle édition dans la Bibliothèque de la Pléiade, le principe c'est « tous les textes de Nerval, mais seulement les textes de Nerval ». Cela semble tout à fait raisonnable, mais avec un principe de ce genre, dans les œuvres complètes d'Alexandre Dumas, on ne mettrait ni le Comte de Monte-Christo, ni les Trois Mousquetaires, ni leur suite car tous les grands romans de Dumas sont des œuvres en collaboration. Dumas avait un atelier d'écriture, il avait de nombreux collaborateurs et souvent nous savons lesquels. En ce qui concerne Nerval, cela a amené Claude Pichois à éliminer de l'œuvre de Nerval tout son théâtre. Or à l'époque le nom de Nerval était spécialement lié au théâtre mais il n'y a pas d'œuvre dont il soit le seul auteur. Dans certains cas, évidemment il y a des œuvres qui ont deux auteurs mais il n'y en a qu'un qui nous intéresse véritablement. Par exemple, le livre de Flaubert qu'on appelle *Par les monts et par les grèves* est en réalité un livre à deux auteurs. Flaubert se promenait avec son ami Maxime Du Camp et ils avaient décidé de faire un journal de voyage alternatif. Il y avait donc un jour qui était écrit par Flaubert et un jour qui était écrit par Maxime Du Camp. Mais dans les œuvres complètes de Flaubert, on dit Maxime Du Camp n'a pas d'importance et donc on ne prend que la partie Flaubert. Inutile de dire que cela déséquilibre considérablement l'ensemble. Donc attention aux œuvres en collaboration ; et il y a toutes sortes d'œuvres en collaboration.

Toute œuvre critique peut être considérée comme une œuvre en collaboration. Si tel professeur publie un livre sur tel écrivain, il fait des citations de cet écrivain et évidemment il a une façon à lui de faire les citations, donc son style, sa vision colorent les citations de l'auteur. Mais tout de même ces citations sont données comme les œuvres de l'auteur. Elles doivent être démonstratives et par conséquent on a un texte à deux auteurs et on a même un texte à deux temps, puisqu'il y a le temps où travaillait l'écrivain étudié et puis le temps où travaille l'écrivain étudiant. Il y a de nombreux auteurs de l'Antiquité que nous ne connaissons que par l'intermédiaire de citations d'autres auteurs. Les Présocratiques grecques ne sont connus que par les citations d'autres écrivains. Les grands philosophes stoïciens ne sont connus que par des citations. Donc les œuvres de collaboration doivent être considérées avec une certaine attention. Elles ne sont pas du même type que les œuvres centrales dont j'ai parlé mais on ne peut pas considérer qu'on fait des œuvres complètes d'un écrivain si on supprime cet aspect de son œuvre. Et évidemment c'est fondamental pour la personnalité même de l'écrivain car il y a des écrivains qui sont capables de travailler avec d'autres, il y en a pour lesquels c'est beaucoup plus difficile.

Nous arrivons alors à un type d'œuvres essentielles dans la littérature et qui est fondamentalement une œuvre à plusieurs écrivains, c'est la correspondance. La correspondance ne peut pas avoir le même statut que l'œuvre nucléaire et pourtant aujourd'hui, c'est souvent une des parties de l'œuvre qui nous intéresse le plus. L'exemple par excellence c'est Voltaire. On lit encore Les Contes de Voltaire, quelques spécialistes lisent ces livres historiques mais la correspondance de Voltaire a des charmes extraordinaires pour beaucoup de gens. Or une correspondance est toujours un texte à deux auteurs Bien sûr, là encore on va rassembler les œuvres d'un des correspondants, mais c'est tellement plus intéressant d'avoir l'ensemble des lettres, les lettres envoyées par Voltaire et les lettres envoyées par ses amis en réponse. Et dans certains cas, nous avons des ping-pong entre deux grands joueurs. La correspondance entre Goethe et Schiller est-elle une œuvre de Goethe ou une œuvre de Schiller ? Il est absolument évident que cette correspondance appartient aux deux œuvres complètes et ainsi nous avons donc des difficultés considérables pour arriver à intégrer la correspondance à l'intérieur des œuvres parce que il y a si vous voulez des tentacules d'autorité qui vont s'enfoncer dans toutes sortes de domaines.

Autre région de collaboration, ce sont les entretiens. Et les entretiens ont pris de plus en plus d'importance avec le développement des moyens de communication et des moyens d'enregistrement. Il y a des entretiens qui sont rédigés par l'écrivain lui-même c'est la forme de l'entretien qui est utilisé par un auteur relativement singulier, par exemple Platon et Diderot, leurs entretiens ayant été rédigés par chacun de ces auteurs. Mais nous avons d'autres exemples dans lesquels nous savons très bien que les questions de celui qui venait interroger l'auteur joue un rôle très très important. Ainsi l'entretien, la conversation est un genre littéraire très peu étudié mais un genre littéraire extrêmement important et en particulier dans la littérature du XXème siècle. L'exemple par excellence du livre de Conversation, c'est évidemment Les Conversations de Goethe avec Eckermann. Et aucune édition des œuvres complètes de Goethe ne pourrait prétendre exclure les conversations avec Eckermann. Il y a d'ailleurs d'autres livres de conversation de Goethe.

Et nous arrivons ici aux publications journalistiques. Les journaux publient de très nombreuses interviews et ces interviews ont un intérêt et une authenticité extrêmement variés. Nous pouvons faire confiance à Eckermann quand il nous dit que Goethe tel jour lui a dit ceci. Mais lorsque nous lisons un journal, France-Soir par exemple, et qu'on publie une interview d'un écrivain, nous ne pouvons pas accorder une grande confiance à ce texte. Nous avons toute une gamme d'authenticité à l'intérieur des entretiens. Nous avons les entretiens qui ont été très soigneusement revus et souvent revus pour une publication en volume. Ceux-là sont assez sûrs. Il y en a d'autres qui ont été revus pour une publication en revue. Mais en général, dans les journaux on n'a pas eu le temps de faire une révision. Et par conséquent, on peut attribuer à l'auteur des propos qu'il n'a jamais tenus. Ces œuvres sont intéressantes, elles apportent un éclairage mais évidemment elles sont tout à fait marginales et vous voyez que le degré de marginalité peut varier considérablement.

Alors autre œuvre en collaboration, très importantes elles aussi et très méconnues. Ce sont les traductions. Il y a des grandes œuvres qui ont été traduites par de grands écrivains et dans certains cas les traductions sont ce qu'un écrivain peut avoir fait de meilleur. Et il serait tout à fait injuste d'enlever les traductions de l'œuvre de cet écrivain. J'ai parlé de Gérard de Nerval tout à l'heure. Et bien, dans l'édition dont je parle il y a parmi d'autres une absence monumentale, c'est l'absence de la traduction du Premier Faust de Goethe et d'une bonne partie du second. Et l'éditeur s'est excusé en disant que la traduction du Premier Faust était déjà parue dans un autre volume de la collection, ce qui n'a pas du tout servi d'excuses pour l'absence des morceaux du Secon. Or pendant sa vie Nerval était avant tout connu comme le traducteur de Faust. Et donc c'est un aspect essentiel de sa personnalité qui manque. D'autre part, nos grands classiques étaient de grands traducteurs. Nous n'allons pas supprimer des scènes de Phèdre ou d'Iphigénie parce que ce sont des traductions littérales d'Euripide. Nous n'allons pas supprimer de l'œuvre de Ronsard des poèmes qui sont des traductions d'Anacréon ou d'autres classiques grecs. Donc nous devons encore ajouter cette marge, celle de la traduction.

Mais les choses aujourd'hui se compliquent considérablement à cause du développement des moyens d'enregistrement. Autrefois, pour retenir ce que quelqu'un avait dit, il était indispensable de l'écrire. Aujourd'hui, nous pouvons l'enregistrer avec un microphone et avec des disques, des cassettes, des CD, nous pouvons même filmer le conférencier et avoir des DVD et tout

cela nous donne du texte. Et cette région du texte j'appellerai cela le transcriptible. Autour de tout ce qui est déjà écrit, il y a tout ce qui peut être écrit. Et le passage de la transcription à un texte normal évidemment pose lui aussi des quantités de problèmes. Je vais me prendre comme exemple. J'ai fait pendant des années des cours à l'Université de Genève. Les cours publics que j'ai faits ont tous été enregistrés. Un certain nombre de ces cours ont été transcrits et je les ai corrigés et je peux dire complètement réécrits. Mais les autres cours sont toujours là. Est-ce que un jour quelqu'un voudra transcrire ces textes et les ajouter à mes œuvres complètes ? Moi, je ne le ferai pas. Ceci parce que ce serait un travail beaucoup trop grand. Je sais le travail que m'a demandé la transcription et la correction des autres cours qui ont été publiés sous le titre Improvisations. Mais les transcriptions des autres cours risquent d'être fautives, donc ce seront des textes extrêmement peu sûrs. Comme c'est une technique assez avancée, on s'imagine que c'est fidèle ; mais il n'en n'est rien. Et on retrouve là tous les problèmes du déchiffrement dont nous avons parlé autour du déjà écrits. Ce qui a été enregistré pour la radio par exemple, ou des conférences enregistrées ou bien ce qui a été filmé, tout cela forme une espèce de nébuleuse extraordinaire qui s'étend étonnamment loin.

Mais nous n'en n'avons pas fini. Car à l'intérieur de l'œuvre de l'auteur il y a un point qui est très important et qui est sa vie. La vie de l'auteur fait partie de son œuvre. Il est évident que l'œuvre de l'auteur fait partie de sa vie. Mais dans la représentation que nous avons d'un auteur, les données biographiques jouent un rôle essentiel et en particulier la façon dont il est apparu à un certain nombre de personnes. Donc les témoignages d'autrui jouent un rôle très important. Et dans ces témoignages d'autrui, il y a bien sûr les paroles rapportées. Les entretiens sont des paroles rapportées mais il y a quantités d'autres paroles rapportées. Vous voyez déjà que la notion d'œuvre se transforme en une sorte de géographie immense et d'une complication extrême.

Une fois que nous avons rassemblé ces œuvres, imaginons que nous ayons rassemblé ces œuvres, que nous ayons enfin les textes de l'auteur. Il se pose alors un problème particulièrement épineux, c'est l'ordre dans lequel on va mettre ces textes. Il y a une réponse qui semble évidente, on va les mettre dans l'ordre chronologique. Et il y a des éditeurs qui ont essayé de faire cela. C'est très intéressant parce que cela nous permet de suivre un peu le monde mental de l'écrivain d'année en année. C'est ce qui a été fait en particulier par les Massin dans leur édition de Victor Hugo. Mais vous voyez immédiatement quel problème rencontre cet idéal de la chronologie. Le temps ne se déroule pas comme un train se déroule sur des rails. Non le temps est visqueux. Les choses n'avancent pas de la même façon dans toutes les régions. Et en ce qui concerne l'œuvre d'un écrivain, l'option chronologique, si intéressante comme idéal, se heurte évidemment à des problèmes inextricables. Déjà en ce qui concerne les recueils. Un écrivain publie différents textes et un beau jour il décide de les rassembler. Quelle est la date de ces textes ? Est-ce que la date de ces textes, c'est le recueil auquel ils appartiennent ou est-ce que c'est leur première publication ? Et bien dans beaucoup de cas il est bien plus intéressant de conserver le recueil tel que l'a fait l'auteur au lieu de le défaire en essayant de rechercher la date de chacun des textes. Prenons! Les Fleurs du mal de Baudelaire, nous avons évidemment là-dedans des textes qui ont des dates très différentes et cela est vrai pour presque tous les recueils de poésie. Mais pourtant la parution des Fleurs du mal, c'est un événement majeur. Si vous voulez c'est un événement nucléaire par rapport à tout un entourage.

Certains textes ont une histoire extraordinairement compliquée. La thèse habituelle c'est que on doit donner le texte dans la dernière version revue par l'auteur. Mais nous allons voir que ceci n'est pas non plus possible dans de nombreux cas. Alors si on ne peut pas mettre les textes dans un ordre chronologique, quelle va être la façon des les présenter ? Evidemment l'option habituelle, beaucoup plus fréquente que l'ordre chronologique simple c'est de classer les œuvres par genre. Nous avons par exemple les tragédies, ou bien nous avons le théâtre, le théâtre de Victor Hugo. Nous avons les romans de Victor Hugo. Alors on met tout le théâtre ensemble, on met tous les romans ensemble. Evidemment, cela empêche certaines des évidences qui sont données par la publication chronologique. Mais cette classification par genre est évidemment dépendante de la façon dont on comprend cette distinction entre genres.

Si vous voulez, en ce qui concerne Shakespeare, il y a une répartition traditionnelle qui est pièces historiques, tragédies et comédies. On pourrait pour Corneille publier les comédies d'un côté et les tragédies d'un autre côté. Cela montrerait des choses qui ne sont pas visibles habituellement. On préfère une parution du théâtre. Le genre tragédie différent de la comédie, c'est une notion trop éloignée de nous pour être intéressante, opératoire à l'intérieur d'une édition

d'œuvres complètes. Par contre, le théâtre, cela c'est quelque chose qui a encore une certaine solidité comme notion. Parce que c'est lié à des institutions, à un certain nombre de pratiques. Donc on met le théâtre d'un côté on met les romans de l'autre côté. Mais les genres se transforment profondément. Certains romans d'aujourd'hui ne ressemblent plus à des romans, certains pièces de théâtre ne ressemblent plus à des pièces de théâtres.

Et il y a des genres nouveaux qui apparaissent, des genres d'une complexité très grande par exemple le cinéma. Le cinéma peut-être considéré comme un genre littéraire à cause du rôle que joue le texte à l'intérieur de la production cinématographique. Lorsque nous voyons un film, il y a en général quatre couches de texte en-dessous de ce que nous voyons. Il y a premièrement dans beaucoup de cas le roman d'où est tiré le film. Prenons par exemple le Guerre et la paix. Deuxièmement il y a l'adaptation de ce roman en scénario. Troisièmement il y a ce qu'on appelle le découpage. C'est un autre texte beaucoup plus précis qui indique au metteur en scène ce qu'il doit faire pour chaque image ou chaque séquence. Le découpage a joué un rôle très important dans ce qu'on a appelé le « nouveau roman ». Beaucoup de pages du « nouveau roman » sont écrits comme des découpages cinématographiques. Et enfin, dernière couche de texte, le dialogue, qui peut quelquefois être improvisé par les acteurs eux-mêmes. Tout ceci montre que sous le film il y a bien non pas un mais tout un groupe de genre littéraire. De même il y a du théâtre radiophonique qui est très différent dans ses règles, dans ses possibilités du théâtre habituel. Ceux-ci ce sont de nouveaux genres et ces nouveaux genres vont peu à peu obliger à une répartition différente des textes.

Donc, l'organisation de cette masse de textes va demander une imagination considérable à l'éditeur qui joue là aussi un rôle de premier plan. J'ai commencé par demander quels textes faisaient partie de l'œuvre d'un auteur ? Mais je vais maintenant poser la question différemment. J'ai demandé quels textes au pluriel font partie de l'œuvre d'un auteur. Et maintenant je demande quel texte au singulier doit être publié dans l'œuvre d'un auteur ? En effet, nous avons très souvent différentes versions d'un même texte. Publier toutes ces versions amène à ce qu'on appelle une édition critique qui est une entreprise extraordinairement lourde. Mais dans une édition d'œuvres complètes normales, on ne demande pas du tout toutes les variantes d'un texte. Encore faut-il choisir le texte qu'on publie. En général, on publie le dernier texte revu par l'auteur. Mais il peut se faire que les circonstances, les problèmes de censure font que le dernier texte publié par l'auteur n'est pas celui qui nous intéresse le plus. Il y a deux exemples éclatants là encore. C'est l'Histoire comique de Francion de Charles Sorel, un grand romand picaresque du début du XVIIème siècle français dont la première version nous intéresse énormément et dont la seconde version considérablement édulcorée nous intéresse beaucoup moins. Un autre exemple c'est La Jérusalem délivrée de Le Tasse. A la fin de sa vie, Le Tasse très ennuyé par toutes sortes de problèmes de censure, publie une nouvelle version de La Jérusalem délivrée et cette nouvelle version nous intéresse beaucoup moins que la première. Donc il s'agit de savoir à quel moment on arrête le texte. Il faut considérer que le texte même publié est une organisation en évolution. La publication est un arrêt du texte et quelquefois le texte peut repartir, le travail de l'écrivain peut repartir pour de nouvelles éditions. En ce qui concerne alors les œuvres complètes, il peut il y avoir diverses options. On peut, étant donné que ce sont des œuvres complètes et donc des objets d'étude et non plus de commerce, on peut décider de garder le texte tel qu'il était au moment de la première, ou de la deuxième ou de la troisième publication, d'arrêter le texte tel qu'il était. Ou bien on peut décider de revoir le texte pour cette publication.

Lorsque Balzac prépare ses œuvres complètes, la dernière de ces éditions d'œuvres complètes, il va retravailler considérablement le texte, il va rajouter beaucoup de textes, transformer beaucoup de choses. Et c'est cette édition qu'on appelle « Furne corrigé », qui sert aujourd'hui à l'établissement du texte de La Comédie humaine. Au XIXème siècle, il était beaucoup plus fréquent de publier des œuvres complètes et même d'écrivains vivants. Et il y a évidemment cette tentation quelquefois heureuse de réécrire son texte au moment où les œuvres complètes paraissent. Dans d'autres cas, le vieil écrivain préfère respecter le jeune écrivain qu'il n'est pas forcément capable de corriger convenablement.

Il faut bien arrêter le texte à un certain moment. Mais le texte ne se laisse pas si facilement arrêter. En effet, lorsqu'on se trouve devant une édition d'œuvres complètes, on a réuni les textes, on a trouvé un ordre approximatif et maintenant il s'agit de « corriger » le texte. Corriger au sens de corriger les épreuves, non pas réécrire le texte mais s'efforcer de donner un texte correct., Si c'est un éditeur différent de l'auteur, lorsqu'il relit ces épreuves, cela ne lui pose pas

tellement de problèmes. Il est obligé dans la plupart des cas de se fier aux éditions antérieures. On lit une page on s'aperçoit que quelque chose ne va pas. Très souvent c'est une grossière faute d'impression, une faute d'orthographe par exemple ou une erreur. Bon on corrige très facilement. Dans d'autres cas il y a quelque chose d'étrange et on se demande si c'est cela ou si ce n'est pas cela. Et la plupart du temps la réponse est donnée par la lecture des publications antérieures. Il y a quelquefois des fautes considérables dans les publications antérieures. Lorsque certains de mes textes ont été publiés pour la première fois avec une quantité de faute d'impression, j'ai pu peu à peu en éliminer quelques unes. Quand ces textes viennent dans les œuvres complètes, j'essaie d'éliminer la plupart des fautes d'impression tout en étant certain qu'il n'existe pas de livres sans faute d'impression, même les livres les plus luxueux. Et dans les livres luxueux, une faute d'impression est particulièrement déplaisante mais c'est vraiment comme une verrue qui a poussé au milieu du visage.

On voit qu'il y a quelque chose qui ne va pas, que cela ne peut pas être cela. On cherche dans l'édition antérieure et on trouve que la faute est déjà là. Alors s'il y a des pré-publications dans des revues etc... on peut chercher. Mais très souvent, on n'a pas la solution. Non. On est certain qu'à un endroit du texte il y a une erreur et il s'agit de trouver quelle est cette erreur. Je dirai neuf fois sur dix on a la solution par les moyens habituels de l'érudition. Dans d'autres cas, une fois sur dix, eh bien non. C'est une faute qui est reproduite depuis une autre édition. Lorsque ce sont des textes relativement récents, il est assez facile de retrouver ce qu'on voulait écrire. Mais si ce sont des textes anciens, alors cela devient extraordinairement difficile. Je ne veux pas dans ces œuvres complètes qui sont publiées, réécrire ces textes, mais je veux qu'ils soient corrects. Je veux qu'ils ne soient pas défigurés par des fautes d'impression qui ne sont pas du tout de mon fait, qui sont du fait de tel imprimeur ou de tel correcteur qui n'a pas compris ce que je voulais dire. Là on a un texte qui a plusieurs auteurs aussi mais dont on essaie d'éliminer certains.

Lorsque je ne trouve pas par l'érudition la solution à ce problème je suis obligé de me demander ce que j'avais pu vouloir dire là. Mais les années passent et donc je suis obligé de faire une espèce de plongée à l'intérieur de moi-même, de plonger à l'intérieur de mon existence. Des textes qui datent d'il y a trente ans. Trente ans, c'est déjà très loin et il y a des textes que j'ai écrits il y a trente ans que j'ai complètement oubliés. Il y a des textes que des amis retrouvent, donc des publications en revue ; et oui je retrouve ce texte, je reconnais qu'il est de moi mais je ne l'avais jamais recueilli parce que je l'avais tout simplement oublié. Et lorsqu'il y a quarante ou cinquante ans que l'on a écrit, le travail de récupération de la faute est particulièrement vertigineux. Donc il y a une sorte de voyage intérieur obligatoire dans lequel je dois déployer autant d'imagination que l'érudite spécialiste de Pindare pour publier un certain nombre de fragments. Et dans certains cas j'y arrive. Dans certains cas je me dis : non, là c'est ça. Dans d'autres cas je ne puis proposer que des hypothèses. Je dis c'est sans doute ce mot-là ou celui-là, je ne sais même pas moi-même si c'est vraiment l'un des deux. Je fais ce que je peux pour arriver au plus près du texte, du texte que je pourrais tout simplement corriger ; mais je préfère retrouver le texte de l'époque parce que je me méfie beaucoup des corrections de vieux auteurs sur des textes de leur jeunesse. Même des gens beaucoup plus modernes que le Tasse ou Charles Sorel ont essayé de rendre leur texte plus correct à partir d'un certain âge et souvent ce n'est pas concluant. On arrive ainsi à cette espèce de voyage et ce voyage que je fais, eh bien quand je serai mort, il y a des gens peut-être qui seront amenés à le faire aussi. Ils seront pris dans cette aventure. Lorsqu'on publie les textes de Rimbaud par exemple on a des manuscrits dans certains cas et il y a un moment où c'est difficile à lire. Qu'a-t-il écrit à ce moment-là. Il s'agit évidemment de s'efforcer de rentrer à l'intérieur de ce personnage et de trouver ce qui est le plus intéressant non seulement pour nous aujourd'hui, mais ce qui était le plus intéressant pour lui à l'époque. Nous sommes obligés de jouer avec le temps d'une façon évidemment dangereuse et qui ne peut pas aboutir à des solutions absolues et définitives. Voilà où je voulais en venir Je l'avais annoncé dès le début. Les œuvres complètes ne sont pas possibles.

# Etat et crise économique en Suisse du début du XXème siècle à aujourd'hui

**Prof. Sébastien GUX**

Professeur d'histoire, Université de Lausanne

Mercredi 7 octobre 2009

## 1. Quelques mots sur la crise actuelle de l'économie mondiale

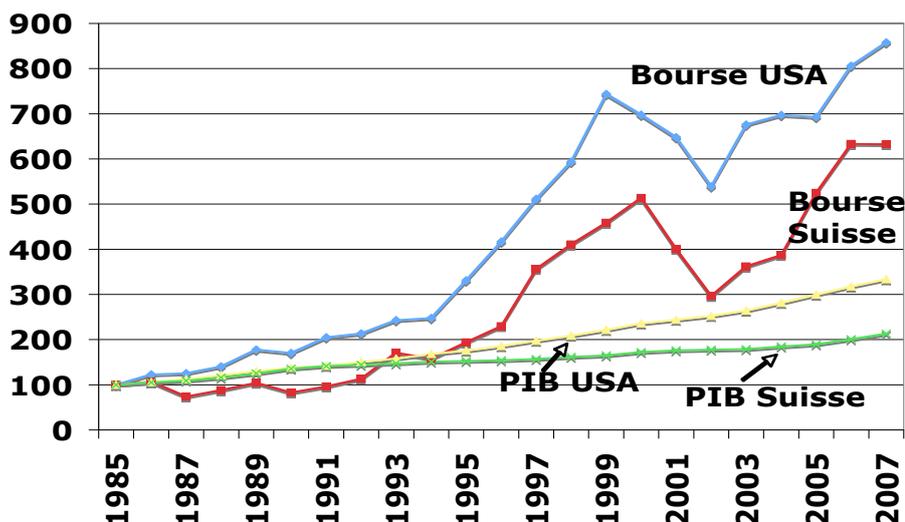
Il me semble nécessaire de commencer par préciser quelques points pour comprendre la crise économique actuelle, car en dépit de leur extraordinaire profusion, les commentaires qui sont faits à son propos me paraissent presque toujours très réducteurs, lorsqu'ils ne sont pas carrément faux.

Première affirmation réductrice, la crise actuelle serait essentiellement une crise bancaire ou financière. Certes, la crise a débuté, à partir de l'été 2007, par la déstabilisation, quand cela n'a pas été l'écroulement, spectaculaires d'établissements financiers très importants dans de nombreux pays. Rappelons que trois des quatre plus grandes banques d'affaires américaines, qui régnaient sur Wall Street depuis la fin des années 1990, ont disparu: Lehman Brothers, Merrill Lynch et Bear Stearns. L'une des plus grandes si ce n'est la plus grande compagnie d'assurances américaine, l'American International group, a virtuellement fait faillite. Vous connaissez toutes et tous les problèmes de celle qui était alors la plus grande banque suisse et un colosse à l'échelle mondiale, UBS. Quant au système bancaire de l'Islande, il a virtuellement fait faillite dans sa quasi-totalité.

Mais ramener la crise actuelle à une crise financière est réducteur. Il s'agit bien d'une crise économique globale, qui atteint tous les secteurs, l'industrie, le commerce, les services. A cet égard, il suffit de rappeler que l'indice de la production industrielle dans la plupart des pays économiquement développés est actuellement environ 10% à 20% plus bas qu'à la fin de 2007. Aux Etats-Unis, les ventes de véhicules sont passées d'environ 17 millions en 2007 à moins de 10 millions pour 2009, soit une chute de 40% qui a entraîné la faillite de deux des trois géants de Detroit.

La première affirmation réductrice — la crise actuelle est une crise financière — est souvent complétée par une deuxième, encore plus réductrice, qui concerne son origine. La crise actuelle serait due aux prises de risque inconsidérées de traders et de banquiers aiguillonnés par la recherche de revenus les plus élevés possible. D'où l'immense et fastidieux débat sur les bonus et leur limitation, une montagne en train d'accoucher d'une souris. C'est prendre l'effet pour la cause. La véritable origine de la crise actuelle se situe ailleurs, elle se situe dans le déséquilibre entre l'offre, qui augmente, et la demande, qui stagne. Bref, il s'agit d'une classique crise combinant surproduction et sous-consommation. Depuis le début des années 1980, la part des salaires dans la valeur ajoutée recule, c'est-à-dire que la productivité augmente, on produit davantage et plus vite, mais on n'arrive pas à vendre cette production supplémentaire parce que le pouvoir d'achat de la population n'augmente pas au même rythme. Dès lors, les capitaux se dirigent de plus en plus massivement non pas vers la sphère productive, mais vers la sphère financière. On a donc la formation de bulles financières de plus en plus imposantes et qui finissent inévitablement par exploser, en provoquant des crises économiques de plus en plus graves.

Cette dissociation entre l'économie réelle et la sphère financière peut être rapidement illustrée par l'évolution comparée de deux indices: celui du PIB et celui de la Bourse.



Graphique 1: Indices de la Bourse et du PIB aux USA et en Suisse 1985-2007 (1985 = 100)

Le Graphique montre que, depuis 1985, la progression du PIB aux Etats-Unis et en Suisse, qui reflète plus ou moins bien l'évolution de l'économie réelle, augmente d'un facteur 2 ou 3, alors que le cours des actions est multiplié par un facteur de six ou huit, ce qui reflète la formation de bulles financières qui éclatent à des rythmes de plus en plus rapides: 1987, 1999, 2008. Dans ce cadre, un nom, complètement passé de mode depuis trente ans, revient sur toutes les bouches et suscite un engouement spectaculaire: Keynes. «La crise montre que Keynes avait raison» proclamait tout récemment le «prix Nobel» (2001) d'économie George Akerlof. Dans la foulée, l'action actuelle des pouvoirs publics est interprétée par la grande majorité des commentateurs comme «le retour du keynésianisme».

## 2. Etat et crise économique en Suisse au XXe siècle

Qu'en est-il en Suisse? Quelle a été, sur la longue durée, l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des crises économiques en Suisse? Et le keynésianisme a-t-il exercé une influence sur les élites dirigeantes helvétiques et pourquoi? Voilà les questions auxquelles cet exposé tentera de répondre. A cet égard, précisons d'emblée que mon attention portera presque exclusivement sur la politique des autorités fédérales. En dépit de son importance très grande dans un système aussi fédéraliste que celui de la Suisse, il ne me sera pas possible de prendre en compte la politique des autorités cantonales et encore moins communales. Non seulement, cela prendrait beaucoup trop de temps, mais en outre, si l'on sait déjà peu de choses sur la politique économique de l'Etat central — l'historiographie suisse est très pauvre à cet égard — on ne sait pas grand-chose de la politique économique des cantons ou des communes.

Depuis un siècle, et en dehors de la récession actuelle, la Suisse a connu 3 crises économiques importantes:

- 1921-1923
- 1930-1937
- 1974-1976

Commençons par la crise de 1920-1923.

## 2.1. L'Etat et la crise de 1920-1923

La crise économique que la Suisse a subi entre 1920 et 1923 est très peu connue. Quasiment aucun historien ou économiste ne s'y est intéressé. C'est sans doute qu'étant relativement brève, beaucoup plus brève que la crise des années 1930, elle a laissé une trace beaucoup moins profonde et durable dans les mémoires. Mais si la crise qui débute à la fin de 1920 est effectivement brève — on peut estimer qu'elle est résorbée en 1923 déjà elle a été particulièrement intense:

- les exportations chutent de près de moitié entre 1920 et 1922;
- le PIB diminue d'un quart durant la même période; c'est la régression la plus profonde du PIB suisse durant l'ensemble du 20<sup>e</sup> siècle.
  
- le chômage connaît une hausse très rapide: alors que la Suisse compte environ 14'000 chômeurs complets ou partiels à l'été 1920, soit moins de 1% de la population active, ce chiffre atteint environ 150'000, soit plus de 8% de la population active, au moment culminant de la récession, durant l'hiver 1921-1922. Dans certaines branches, comme l'horlogerie ou les machines, le taux de chômage est impressionnant: entre 20% et 50% des employés.

Cette récession est donc très brutale, mais elle se résorbe très rapidement: entre 1922 et 1923, le PIB croît de près de 8%. A l'été 1924, le nombre de chômeurs est redescendu aux environs de 20'000, soit un peu plus de 1% de la population active.

La crise de 1920-1923 en Suisse n'était pas vraiment une crise de surproduction classique. Son origine essentielle résidait ailleurs, plus précisément dans un facteur exogène tout à fait spécifique: l'effondrement des monnaies de plusieurs pays voisins, la France, l'Italie, l'Autriche et surtout l'Allemagne. Vous connaissez toutes et tous l'écroulement monétaire de l'Allemagne: en 1919, il fallait environ 30 Reichsmarks pour acheter 10 francs suisses. A la fin de 1921, il en fallait 300 et quelques mois plus tard, il en fallait 3'000. Bref, le Mark perd toute valeur. Cela signifie non seulement que les marchandises suisses ne parviennent plus à se vendre à l'étranger, parce qu'elles sont beaucoup trop chères, mais que le marché helvétique est inondé de produits étrangers, avant tout allemands, qui sont devenus très bon marché.

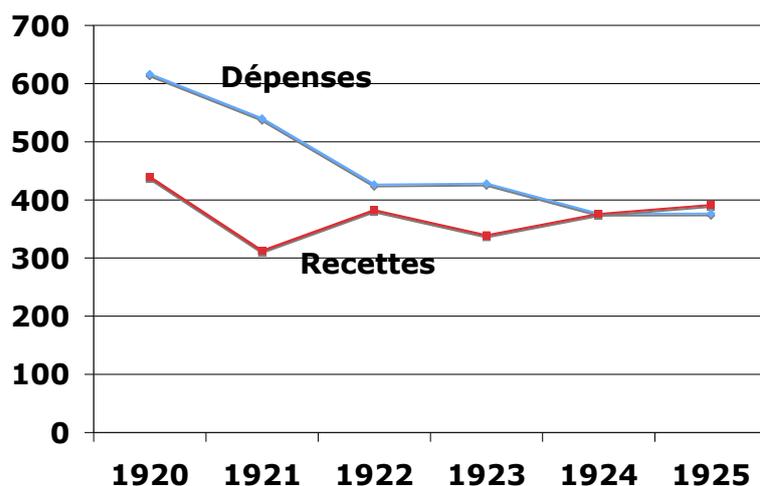
### Quelle a été la politique des autorités fédérales face à cette crise?

La première chose qu'il faut souligner, c'est que les autorités fédérales n'ont pas mené une politique d'ensemble, réfléchie et mise en œuvre de manière globale et cohérente. Il s'agit beaucoup plus d'une série de mesures désordonnées, en partie contradictoires et adoptées au coup par coup. Bref, selon l'historien qui a le plus travaillé le sujet, elles ont agi «*dans un esprit d'improvisation*» (Fahrni 1977, 90).

Parmi les mesures prises, on peut en distinguer 2 principales:

- 1) Premièrement, les autorités fédérales ont mis en œuvre une politique fortement protectionniste. Elles ont augmenté massivement les taxes douanières, en particulier sur les produits agricoles. Dès cette période, la paysannerie suisse devient l'une des plus protégées, si ce n'est la plus protégée au monde.
  
- 2) Deuxièmement, les autorités fédérales ont pris de vigoureuses mesures déflationnistes afin de rétablir au forceps l'équilibre budgétaire. Dans ce sens, comme vous pouvez le voir sur le Graphique 2, elles ont diminué les dépenses fédérales dans une forte mesure, puisque celles-ci

reculent de 30 % entre 1920 et 1922.



Graphique 2: Dépenses et recettes totales de la Confédération 1920-1925 (en millions de francs courants)

Grâce à cette politique d'austérité, l'équilibre budgétaire, qui était encore élevé en 1920 en raison des conséquences de la guerre, se trouve presque rétabli en 1922 et complètement rétabli en 1924. Les principales dispositions pour diminuer les dépenses ont consisté à baisser le salaire des employés de la Confédération et à limiter les subventions destinées à combattre le chômage à leur strict minimum. Ainsi, on peut estimer que les sommes destinées à combattre le chômage par la création d'occasions de travail — ce qu'on appellerait aujourd'hui un plan de relance — ont atteint seulement quelque chose comme 5% des dépenses fédérales durant cette crise (Fahrni 1977, 188-204).

Cette politique déflationniste obéissait à une préoccupation centrale des autorités fédérales et, plus largement, des milieux économiques: maintenir à tout prix la stabilité du FS. C'est en effet durant cette période que la devise helvétique s'affirme comme l'une des plus fortes du monde, avec le dollar américain. Elle devient une valeur-refuge, contribuant à attirer massivement les capitaux étrangers en Suisse et à transformer celle-ci en place financière internationale. Mais cette politique déflationniste a incontestablement contribué à rendre la crise plus intense.

## 2.2. L'Etat et la crise de 1930-1937

La Grande crise a débuté en Suisse un peu plus tardivement que dans la plupart des pays comparables (Grande-Bretagne ou Hollande, par exemple), soit en 1930/1931, mais elle s'est prolongée nettement plus longtemps puisque la reprise ne survient qu'en 1937, après la dévaluation du franc suisse de septembre 1936.

Non seulement la crise est longue mais elle est intense:

- Entre 1930 et 1936, leur point le plus bas, les exportations chutent de 50%.
- De 1930 à 1935, son point le plus bas, le PIB diminue de 20%;
- Dès la fin 1932, le chômage touche près de 160'000 personnes, soit environ 8% de la population active; ces chiffres augmenteront encore légèrement jusqu'en 1936. A la différence de la crise du début des années 1920, il s'agit donc souvent pour les chômeurs d'un chômage de très longue durée qui entraîne une explosion de la pauvreté: en 1936, une personne sur cinq doit recourir à l'aide de l'assistance publique. L'exemple suivant illustrera peut-être mieux que tous ces chiffres un peu abstraits pourquoi la crise des années 1930 est restée durablement enracinée dans la conscience populaire. En 1936, alerté par les mauvais résultats des écoliers dans les Franche-Montagne, le médecin scolaire fait une visite d'où il ressort qu'un élève sur quatre souffre de rachitisme. (Müller 2008, 188)
- Enfin, autre différence importante avec la récession de 1920-1923, le secteur bancaire est lui aussi fortement secoué: environ 60 banques, soit un sixième des banques suisses, font faillite ou sont contraintes de se faire reprendre par un autre établissement. Sur les huit Grandes Banques que comptent alors la Suisse, l'une, la Banque d'Escompte de Genève, unique Grande banque romande, fait faillite et cinq autres sont obligées de se soumettre à de profondes restructurations.

- Face à cette longue et grave crise économique, le premier aspect qu'il faut relever quant à la politique des autorités de la Confédération, c'est que, à l'image de la récession précédente, elle n'obéit guère à une planification solidement et mûrement réfléchie. Essentiellement pragmatique, répondant aux urgences du moment, cette politique se distingue bien davantage, pour reprendre les termes du principal spécialiste de cette question, par son «action éclatée» et «ponctuelle», son «bricolage» et son «improvisation». (Müller 2006, 402)

**La politique des autorités fédérales durant la crise peut se résumer à deux grands éléments:**

1) Premièrement, ce qu'on peut appeler «un interventionnisme sélectif», c'est-à-dire des mesures de soutien en faveur de certaines entreprises ou de certaines branches précises. Parmi ces mesures ciblées, l'une des principales et des plus intéressantes, car elle permet de faire des comparaisons avec aujourd'hui, c'est l'injection massive de fonds décidées par les autorités fédérales pour tenter de sauver deux des huit Grandes Banques d'alors particulièrement touchées par la crise: la Banque d'Escompte de Genève et la Banque Populaire Suisse. De ces deux plans de sauvetage, seul celui pour la Banque Populaire réussira. Au total, c'est un montant de 200 millions de francs que la Confédération met à disposition de ces 2 établissements entre 1931 et 1933, dont un apport de 100 millions au capital de la Banque Populaire. A ces 200 millions, il faut ajouter les 75 millions engagés par la Confédération pour la création, en 1932, de la Caisse de prêts de la Confédération dont la tâche était également de venir en aide aux banques (Zurlinden 2003, p. 111)

Ces 275 millions représentent un peu plus de 50% du budget de la Confédération de 1933. Actuellement, le budget fédéral atteint environ 60 milliards. C'est donc comme si les pouvoirs publics avaient mis aujourd'hui 30 milliards à disposition des banques. Or, vous savez que pour sauver UBS, la Confédération a mis 6 milliards et la Banque nationale environ 40 milliards, soit 46 milliards en tout. L'engagement actuel de la Confédération est donc plus élevé d'environ 50% que celui du début des années 1930, considéré à l'époque comme extrêmement important.

En 1933, en contrepartie de la recapitalisation de la Banque Populaire, les autorités fédérales ont exigé et obtenu de pouvoir mettre à la tête de la Banque un haut fonctionnaire pendant 10 ans. Durant ces 10 années, le Conseil fédéral exerce donc une influence importante sur l'une des principales banques helvétiques. La différence avec la situation actuelle est frappante: en dépit d'un engagement beaucoup plus important, les pouvoirs publics n'ont même pas demandé à pouvoir siéger, et donc exercer une certaine surveillance, sur UBS.

L'interventionnisme sélectif des pouvoirs publics ne se limite pas au secteur financier, mais bénéficie aussi à d'autres milieux, en particulier les milieux industriels et les petits commerçants:

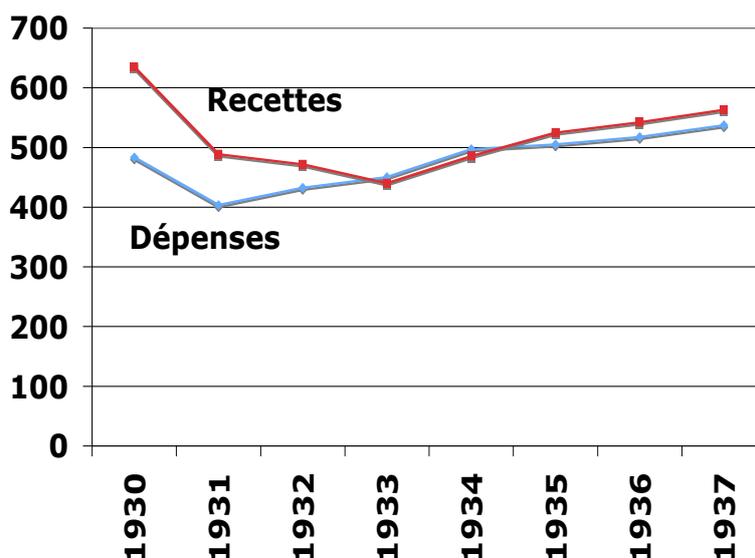
- C'est ainsi que qu'une aide financière importante, de l'ordre d'une centaine de million, est apportée par la Confédération à 3 branches industrielles: l'horlogerie, l'industrie des machines et l'industrie textile.
- Quant aux petits commerçants, les pouvoirs publics leur viennent en aide en adoptant en 1933, après des débats houleux, un Arrêté interdisant la construction ou l'extension des Grands magasins. La mesure vise avant tout la Migros et sera prolongée jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale.

2) Le cœur de la politique menée durant la crise économique des années 1930 ne réside cependant pas dans ces mesures ponctuelles. Comme pendant la récession précédente, celle de 1920-1923, la politique des autorités fédérales est guidée par une préoccupation centrale, on pourrait même dire «un dogme»: maintenir un franc fort. Il n'est pas question de dévaluer, comme de nombreux autres Etats l'on fait, à commencer par la Grande-Bretagne, qui dévalue la Livre sterling de 30% en septembre 1931, et les Etats-Unis qui dévaluent le Dollar de 40% en mars 1933. Pour illustrer à quel point la défense du franc suisse est un dogme, il suffit peut être de vous citer ces mots que le chef des Finances fédérales, le Conseiller fédéral Albert Meyer, prononce dans son discours du 1er août 1934: «Le bon franc suisse ne peut pas être dévalué, comme ne peuvent pas être dévaluées l'âme de notre Etat, notre essence suisse et nos vertus suisses». (Müller 2008, 99)

Dès lors, toute politique anti-cyclique expansive, toute politique de relance est condamnée comme risquant de mettre en danger la stabilité de la monnaie. Le principal économiste suisse et

conseiller des autorités fédérales de l'époque, le Professeur Eugen Böhler, publie un livre en 1933 dans lequel il condamne fermement les théories de Keynes et déclare que la seule orientation possible face à la crise réside dans «dans la réduction des coûts». (Müller 2008, 123) Et lorsqu'une coalition comprenant l'Union syndicale suisse, le Parti socialiste mais aussi des Radicaux de gauche et même des cercles proches du Parti des Paysans, artisans et Bourgeois — l'actuelle UDC — dépose une initiative appelée «initiative de crise», qui est au fond une initiative d'inspiration keynésienne puisqu'elle prévoit de grands travaux publics et une politique budgétaire expansive de la Confédération, les milieux patronaux, les Partis bourgeois et les autorités fédérales mènent contre elle une des campagnes les plus furieuses et les plus formidables de l'histoire suisse. Les seules associations patronales versent une somme pour la campagne qui équivaldrait aujourd'hui à quelque chose entre 20 et 30 millions de francs. Un film contre l'initiative, au budget imposant de quelque 2 millions de nos francs, est même réalisé et diffusé à travers tout le pays. Le Chef du département de l'Economie, Edmund Schulthess, n'hésite pas à affirmer dans ses discours, que «l'initiative de crise [...] attaque les fondement de notre Etat». Pour la Suisse «il en va [d'] être ou de ne pas être». (Müller 2008, 401). Malgré les moyens très importants engagés contre elle, l'initiative ne sera finalement rejetée, lors du vote du 2 juin 1935, qu'à une majorité assez faible, 570'000 voix contre 430'000.

La politique qui est donc menée avec persévérance, voire acharnement, dès les premiers signes de la crise, en 1930, jusqu'en 1936, c'est une politique déflationniste axée sur le maintien strict de l'équilibre budgétaire et sur la réduction des salaires, grâce à laquelle les milieux dirigeants veulent diminuer les coûts de production et rendre l'économie helvétique plus compétitive.



Graphique 3: Dépenses et recettes totales de la Confédération 1920-1925 (en millions de francs courants)

*Vous voyez, grâce au graphique 3, qu'entre 1930 et 1937, les dépenses de la Confédération se situent toujours en-dessous des recettes fédérales, à l'exception des deux années 1933 et 1934, où elles sont très légèrement supérieures. En d'autres termes, en dépit de la longueur et de l'intensité de la crise économique, les autorités fédérales maintiennent l'équilibre budgétaire. Elles y réussissent principalement par un moyen: la limitation draconienne des dépenses. Comme le Graphique 3 le montre, durant la première phase de la crise, jusqu'en 1933, les autorités fédérales compriment les dépenses publiques à un niveau inférieur à celui de 1930. Et durant la seconde phase de la dépression, c'est-à-dire la phase la plus intense de la crise, elles parviennent à contenir les dépenses à un niveau qui est à peine supérieur — 5 ou 6% — à celui de 1930.*

Les principales mesures qui ont été prises pour contenir les dépenses ont été les suivantes:

- le Conseil fédéral a sévèrement diminué les salaires des employés de la Confédération (entre 10% et 15%). Il faut souligner qu'il l'a fait de manière autoritaire car la Loi qui devait introduire la première baisse des salaires du personnel fédéral, la fameuse Lex Musy, a été refusée en vote populaire en mai 1933. Mais dans les mois qui suivent, le Gouvernement fait passer une Loi équivalente en la soustrayant au droit de référendum.
- en second lieu, les autorités fédérales limitent sévèrement leurs dépenses d'investissement; c'est ainsi que les dépenses de construction de la Confédération sont réduites d'environ 30% entre 1930/31 et 1935/36. (Müller 2008, 344)
- Enfin, les autorités fédérales mènent une politique sociale extrêmement chiche. Si l'on prend l'ensemble des dépenses consacrées à la lutte contre le chômage, c'est-à-dire les subventions fédérales à l'assurance-chômage ainsi que les subsides pour la création d'occasion de travail, on obtient un montant moyen d'environ 50 millions par an entre 1931 et 1936. On mesure mieux la faiblesse de ce montant si l'on sait qu'elle représente à peine un tiers des subsides qui sont accordés à l'agriculture ou un tiers des dépenses militaires.

Mais rien ne saurait mieux illustrer avec quelle intensité la politique déflationniste est menée durant la Grande Dépression et combien on est loin de toute politique keynésienne que le fait suivant: durant toute la durée de la crise, les autorités fédérales continuent à appliquer avec obstination le plan d'amortissement de la dette fédérale décidé en 1927, de telle sorte que l'endettement de la Confédération diminue entre 1930 et 1935. Les sommes consacrées durant la crise à rembourser la dette atteignent un montant supérieur à celui consacré à la lutte contre le chômage! (Müller 2008, 258)

Les historiens comme les économistes qui ont étudié la Grande Dépression en Suisse sont unanimes: comme il s'agissait pour l'essentiel d'une crise de surproduction ou de sous-consommation, la politique déflationniste, la politique de compression de la demande menée par les autorités fédérales a contribué à prolonger et intensifier la récession. Il a fallu 5 longues années de crise, il a fallu le fait que la crise s'aggrave en Suisse alors que toute une série de pays comparables allaient mieux, enfin et surtout, il a fallu que le Gouvernement français dévalue le franc français en septembre 1936 pour que les milieux dirigeants suisses se résignent à faire de même. Mais je peux vous assurer qu'ils l'ont fait la mort dans l'âme et je suis persuadé que si la France n'avait pas dévalué, ils auraient poursuivi opiniâtement dans l'impasse déflationniste.

### 2.3. L'Etat et la crise de 1974-1977

Passons maintenant à la récession de 1975-1977 qui est loin d'atteindre la gravité de celle des années 1930, mais dont il faut se souvenir qu'elle a constitué un choc car elle survient à la suite de presque trente années de croissance économique ininterrompue et la plus forte que la Suisse moderne a connue:

- alors que de 1945 à 1974, les exportations suisses croissent au rythme moyen de 11%, elles reculent de 5% en 1975;
- alors que le PIB de la Suisse augmente au rythme annuel moyen de 8% de 1945 à 1974, il recule de 1% en 1975 (7,5% en termes réels) puis stagne quasiment en 1976 et 1977. Peut-être plus significatif que le PIB, pour montrer l'intensité de la crise, l'indice de la production industrielle diminue de 10% entre 1974 et 1977.
- alors que la Suisse ne connaît plus aucun chômage depuis fin de la IIe Guerre mondiale, le nombre de chômeurs complets et partiels approche des 100'000, soit environ 3% de la population active, en 1976.

Pour saisir la politique économique des autorités fédérales face à la crise de 1974-1977, il faut garder le contexte en tête:

1) Premièrement, les années de croissance économique très rapide depuis la IIe Guerre mondiale ont permis de dégager des excédents budgétaires importants de manière quasiment permanente jusqu'en 1970. La dette de la Confédération, qui représentait 70% du PIB en 1945, n'en représente plus que 9% en 1973. Bref, la situation budgétaire de la Confédération est idyllique.

2) En second lieu, il faut se rappeler que les «Trente Glorieuses» constituent l'âge d'or du Keynésianisme. Celui-ci règne au sein de monde politique comme du monde académique. D'ailleurs, la Nouvelle série des Actes de l'ING - Livraison No 52

réaction des pouvoirs publics dans tous les pays frappés par la crise qui se déclenche en 1974 va être une politique budgétaire expansive, centrée sur de vastes plans de relance: et Etats-Unis et aux Pays-Bas, les pouvoirs publics augmentent leurs dépenses de 50% entre 1974 et 1977, au Royaume-Uni de 70%, en Allemagne de 80%. (OCDE, Comptes nationaux).

En Suisse, en dépit d'une situation financière idyllique, les dépenses de la Confédération ne sont accrues que de 18% durant la même période, soit dans une proportion située entre un tiers et un cinquième de l'effort qui est fait dans les autres pays industrialisés. Si les autorités fédérales ne vont pas jusqu'à mener une politique déflationniste, comme durant les précédentes crises, on ne peut guère parler d'une véritable politique de relance keynésienne: tout au plus, peut-on parler d'un keynésianisme ultra timide. Et non seulement l'intermède keynésien des milieux dirigeants helvétiques est très timide, mais il est également très bref. Au fond, ce n'est que durant la seule année 1976 qu'une politique anti-cyclique est conduite, les dépenses fédérales augmentant de 17%. Dès 1977, les autorités fédérales ferment la parenthèse de la politique budgétaire expansive en adoptant un programme d'austérité et en revenant donc à leur orthodoxie traditionnelle. L'orientation des milieux dirigeants durant la crise des années 1974-1977 peut d'autant moins être caractérisée de keynésienne que la politique de la BNS consiste, pour l'essentiel, à mener une politique monétaire très restrictive qui sera d'ailleurs un succès, puisque le taux d'inflation sera ramené de 10% en 1974 à 2% en 1976, mais qui a certainement contribué à accentuer la crise.

Au fond, la principale mesure prise durant la crise économique de 1974-1977 a été d'exporter le chômage: les permis de séjour d'environ 150'000 salariés étrangers qui travaillaient en Suisse n'ont pas été renouvelés, ce qui a permis de contenir le chômage des salariés suisses dans des proportions basses en comparaison internationale.

## 2.4. L'Etat et la crise actuelle

Je ne peux terminer ce survol de l'attitude des pouvoirs publics face aux crises économiques depuis un siècle sans dire un mot sur l'actualité. Même s'il faut se montrer prudent dans les jugements, la situation étant très mouvante et personne ne sachant combien de temps va encore durer la crise, une chose ressort clairement: du côté des autorités fédérales, c'est une fois de plus l'orthodoxie financière qui prime. Il est vraiment difficile de voir quoi que ce soit de keynésien dans les dispositions qu'elles ont prises jusqu'ici. Rappelons que les dépenses supplémentaires décidées par le Parlement depuis une année totalisent un peu plus d'un milliard, soit à peine 0,2% du PIB. A titre de comparaison, les plans de relance aux Etats-Unis, au Japon ou en Chine représentent de 5% à 7% de leur PIB. En moyenne, les plans de relance des pays industrialisés (OCDE) correspondent à 4%-5% de leur PIB. En 2009, soit en pleine récession, les comptes de la Confédération devraient boucler, selon les prévisions du Département des finances, sur un excédent budgétaire, notamment parce que les dépenses seront inférieures à celles qui étaient prévues. Je me permets de vous rappeler, toujours à titre de comparaison, que les comptes de l'Etat central aux Etats-Unis clôtureront sans doute sur un déficit de l'ordre de 13% en 2009, et ceux des Etats membres de l'OCDE sur un déficit moyen de 8,1% du PIB selon les prévisions du FMI (The Economist, «The Long Climb», 3 oct. 2009, p. 12). Je partage donc l'avis du Ministre des finances de la République et Canton de Genève qui a qualifié les mesures de relance prises par Berne de «plaisanterie» (Tribune de Genève, 1er janvier 2009).

## 3. Milieux dirigeants et keynésianisme en Suisse

Si l'on tire un bilan de la politique suivie par les milieux dirigeants helvétiques vis-à-vis des récessions, et même un plan de leur politique économique en général, force est donc de constater que ces milieux sont restés presque complètement imperméables aux idées et aux pratiques keynésiennes. Ils ont toujours appliqué les recettes de l'orthodoxie classique, libérale ou néo-libérale, axées sur la politique déflationniste ou politique d'ajustement par l'offre et non par la demande, ainsi que la défense intransigeante de la monnaie suisse. La Suisse est même probablement l'un des pays, voire le pays où les milieux dirigeants se sont montrés le plus imperméables aux idées keynésiennes.

Comment expliquer la faiblesse de l'influence keynésienne en Suisse? C'est sur cette question que j'aimerais terminer mon exposé en indiquant quelques pistes de réflexion:

1) Dans tous les pays, les forces motrices du keynésianisme ont été avant tout les syndicats ou, de manière plus générale, la social-démocratie ou le mouvement ouvrier. Un premier facteur du peu d'écho du keynésianisme en Suisse réside donc sans doute dans le fait que le mouvement ouvrier a toujours été faible dans ce pays. Rappelons seulement que la social-démocratie et le Parti communiste n'ont jamais réussi à rassembler, à eux deux, plus d'un tiers de l'électorat. (La faiblesse du mouvement ouvrier et son chauvinisme ont aussi rendu plus facile aux milieux dirigeants helvétiques de répondre aux crises en exportant le chômage, c'est-à-dire en jouant sur le volant de main-d'œuvre étrangère, guère défendue par les syndicats).

2) Dans une série de pays, une puissante impulsion a été donnée au keynésianisme durant et après la Deuxième Guerre mondiale par la mobilisation de la population par les pouvoirs publics pour les besoins de la guerre d'abord — en tant que soldats et main-d'œuvre — puis pour les besoins de la reconstruction. Songeons au fameux Plan Beveridge. Or, la Suisse n'as pas été impliquée directement dans le conflit militaire et son appareil de production est ressortie intact de la guerre, et donc sans nécessité de reconstruction sous la direction planificatrice de l'Etat. (Voir les nationalisations en France).

3) Pour des raisons qu'il s'agit encore d'éclaircir (mais l'orientation fondamentalement libérale du patronat a certainement joué un rôle important), le keynésianisme ne s'est que peu implanté dans le monde intellectuel et académique suisse, en particulier dans les facultés d'économie. Celles-ci sont devenues plutôt des bastions du libéralisme, à l'exemple de l'Université de Saint-Gall ou de celle de Bâle (où l'économie politique influencée par l'Ecole historique allemande a cédé la place au libéralisme après la IIe Guerre mondiale). Ce n'est pas non plus un hasard que les ultra-libéraux aient choisi la Suisse pour se regrouper et y fonder la Mont-Pèlerin Society. Cette domination des économistes libéraux a, en retour, favorisé, des réponses libérales du côté des autorités politiques (même s'il ne faut pas surestimer l'influence des économistes sur les hommes et femmes politiques suisses qui ont toujours été réticents au débat d'idées et guidés par le pragmatisme).

4) Mais la raison la plus importante, à mon sens, de l'écho très faible rencontré par Keynes auprès des milieux dirigeants suisses, en particulier auprès des cercles patronaux, réside dans la position de la Suisse dans la division internationale du travail:

- c) L'économie suisse est une économie très fortement imbriquée dans l'économie internationale. Si une politique de relance par la stimulation étatique de la demande est pratiquée, cela risque de favoriser les importations et pas tellement l'industrie et les emplois indigènes.
- d) La place financière helvétique a connu depuis la Première Guerre mondiale un développement très puissant, essentiellement dû aux activités liées à la gestion de capitaux étrangers. L'arrivée de ces capitaux dépend en large partie de la force du franc suisse. Par conséquent, le maintien de la stabilité du franc est le dogme qui guide la politique économique, avec tout ce qui en découle, par exemple éviter tout déficit budgétaire trop élevé qui risque d'ébranler la confiance des investisseurs étrangers dans la devise helvétique.
- e) Enfin, les grandes entreprises suisses ont connu très tôt un fort mouvement d'internationalisation. En 1914, Nestlé est l'entreprise au monde la plus multinationalisée, avec des succursales dans une dizaine de pays. Toujours à cette date, sur les 57 entreprises multinationales recensées en Belgique, au Danemark, aux Pays-bas, en Suède et en Suisse, plus de la moitié ont leur siège en Suisse. (Schröter 1993, 31). Cela signifie qu'une partie décisive du patronat industriel est favorable à une politique libérale axée sur le franc fort parce que, sa production étant effectuée essentiellement à l'étranger, le franc fort ne représente pas un handicap pour ses exportations. Au contraire, un franc fort représente même un avantage car il diminue les coûts occasionnés par les achats de matières premières et il rend moins chers les investissements réalisés à l'étranger.

# «Vers un Etat régulateur ?»

**Prof. Frédéric VARONE**

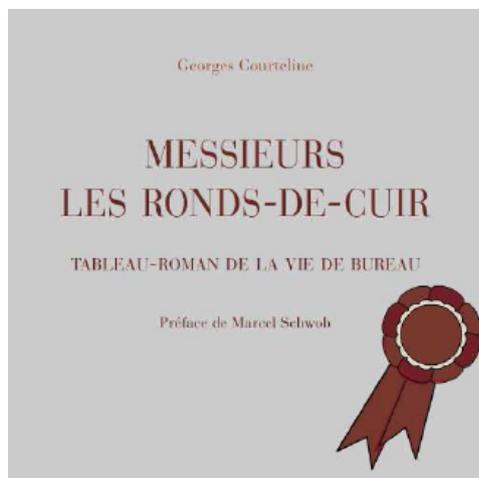
Professeur ordinaire au département de Science politique à l'Université de Genève

Mercredi 14 octobre 2009

## Plan de l'exposé

1. Griefs contre l'Etat et sa bureaucratie
2. Le principes et instruments de la Nouvelle Gestion Publique
3. La gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire
4. La libéralisation voire la privatisation
5. Vers un Etat régulateur ?

## 1. Grievs d'inefficience portés à l'encontre de l'Etat et de sa bureaucratie



## Bush: Privatisation du « Homeland Security Dpt »

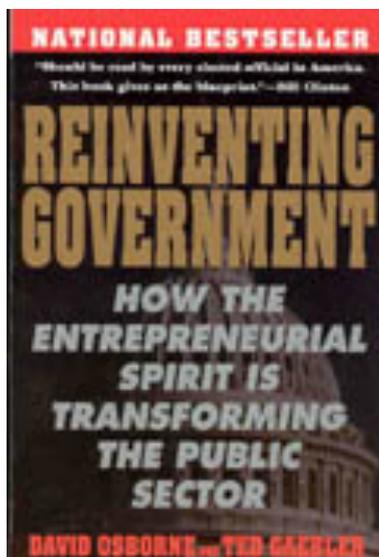


**Blocher: « l'administration est un atelier protégé »**



Firme privée	Administration publique
Objectif clair (profit) -> contrôle « automatique » de la performance (comptabilité)	Objectifs multiples et vagues (précision versus consensus...) -> définition ambiguë et contrôle/évaluation complexe de la performance
Liberté, adaptabilité et innovations dans les modes d'organisation interne	Carcan du droit administratif (règles formelles et impersonnelles) et d'une organisation hiérarchique -> prévisibilité/égalité de traitement, mais... formalisme, centralisation, « cercle vicieux »
Congruence entre intérêts des managers et des propriétaires (carrières, stock options, etc.)	Difficultés de contrôle des gestionnaires publics par le pouvoir politique (asymétries d'information)
Sanctions directes par le marché (clients, banque, bourse)	Pas de faillite publique et « capture » des régulateurs par les régulés

## 2. Le principes et instruments de la Nouvelle Gestion Publique



### Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat

Pour une réforme du service public

Domaine  
Public  
DP

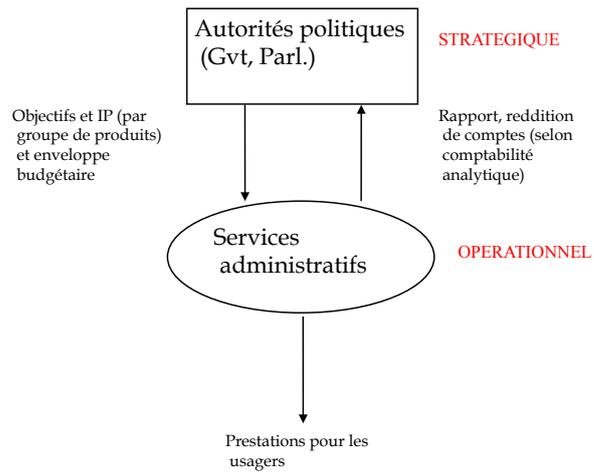
Tiré à part revu et augmenté de la série d'articles parus dans *Domaine public* du 13 avril au 30 juin 1994 et inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler: *Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector.*

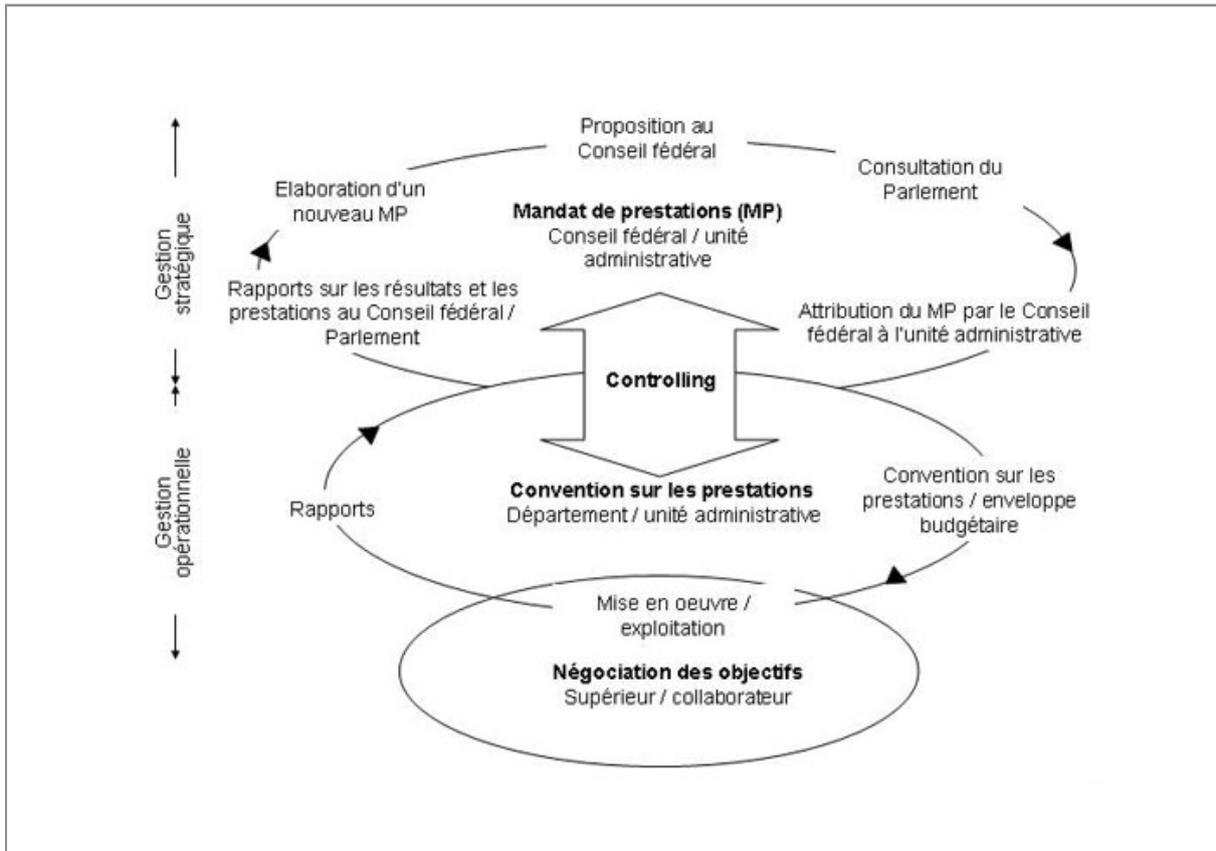
Principes de la NGP	Outils de la NGP
Séparer la prise de décision stratégique, qui relève du pouvoir politique, de la gestion opérationnelle, qui est sous la responsabilité de l'administration ; Distinguer ainsi les tâches de financeurs, acheteurs et prestataires des services publics	Négociation de contrat de prestations, qui fixent des indicateurs de performance à atteindre dans un délai imparti, entre les autorités politiques (parlement, gouvernement) et les responsables des services administratifs
Orienter les activités administratives en fonction des produits à fournir (plutôt que des règles procédurales à suivre, en matière d'affectation des ressources notamment)	Attribution de budgets globaux aux gestionnaires publics qui disposent d'une large marge de manœuvre pour satisfaire à leurs critères de rendement
Réduire la hiérarchie, amincir les bureaucraties, décentraliser certaines tâches administratives et déléguer la gestion au niveau le plus bas (selon le principe de subsidiarité)	Création d'agences exécutives et de structures organisationnelles plus flexibles ainsi que déréglementation de certains statuts de la fonction publique en introduisant des mandats individualisés et le salaire au mérite
Introduire des mécanismes de type marché dans la production de biens et services d'intérêt général (y compris en créant des quasi-marchés)	Mise au concours pour la fourniture de certaines prestations (marchés publics), déréglementation des monopoles publics (libéralisation) et introduction de bons ( <i>vouchers</i> ) aux usagers qui choisissent librement leurs fournisseurs
Créer de la transparence sur la qualité et les coûts des prestations administratives ; Utiliser de manière efficiente les ressources publiques ( <i>value for money</i> )	Calcul et comparaison des coûts grâce à une comptabilité analytique (par groupe de produits administratifs) et comparaison de différents prestataires ( <i>benchmarking</i> )
Orienter les prestations administratives vers les besoins des usagers (ou clients) en les impliquant dans la définition et l'évaluation des prestations à fournir	Gestion orientée vers la qualité (voire la certification des processus), chartes de service public et enquête de satisfaction réalisée auprès des clients

## Passer de la réglementation à la régulation?



### 3. Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB depuis 1997)





## Unités administratives sous GMEB

**Département fédéral des affaires étrangères:** Centrale des voyages de la Confédération 2007, Centre de services informatiques du DFAE Telematik 2007

**Département fédéral de l'intérieur:** Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse 1997, Bibliothèque nationale suisse BN 2006

**Département fédéral de justice et police:** Office fédéral de métrologie METAS 1999, Centre de services informatiques du DFJP 2007

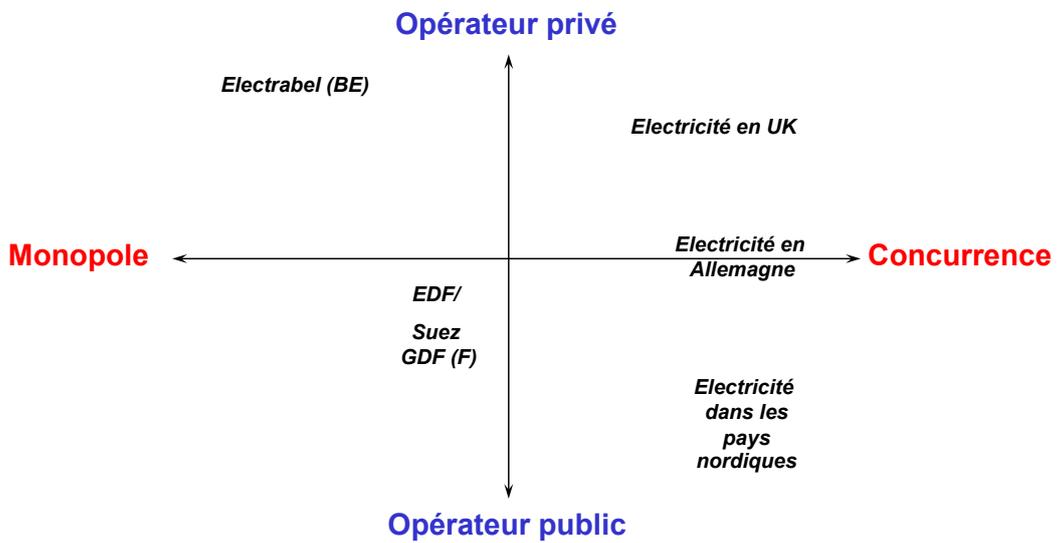
**Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports:** Office fédéral de topographie Swisstopo 1997, Office fédéral du sport 2001, armasuisse Immobilier 2007, armasuisse Sciences et technologies 2007, Office fédéral de la protection de la population 2007

**Département fédéral des finances:** Swissmint 1998, Centrale de compensation 1999, Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication 2007

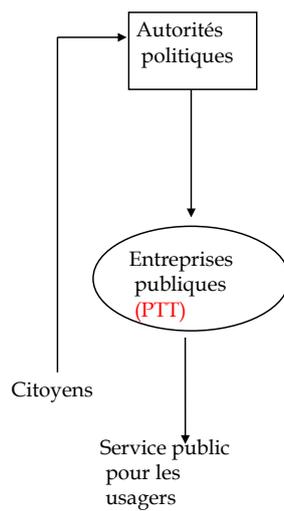
**Département fédéral de l'économie:** Organe d'exécution du service civil 1999, Agroscope 2000, Haras national suisse HNS 2000, Institut de Virologie et d'Immunoprophylaxie 2000, Service d'accréditation suisse SAS 2006, Centre de services informatiques du DFE 2007

**Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication:** Office fédéral de la communication OFCOM 1999, Office fédéral des routes OFROU 2007, Office fédéral de l'aviation civile OFAC 2008

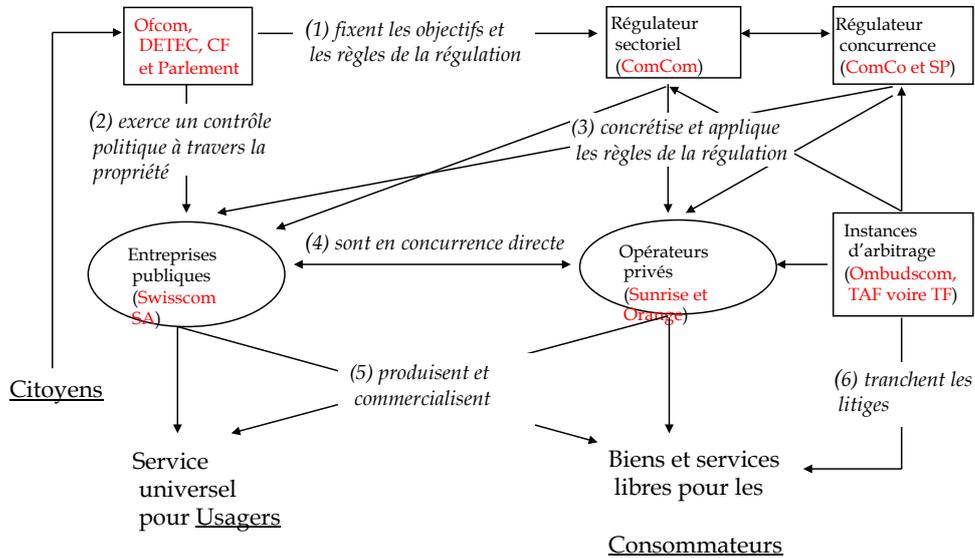
#### 4. Libéralisation voire privatisation (depuis 1997)



#### Avant la libéralisation ...



... et après !



5. Vers un Etat régulateur ?

TABLE 1  
THE TRANSFORMATION OF GOVERNANCE AND THE NATURE OF REGULATORY CAPITALISM

	Laissez-Faire Capitalism (1800s-1930s)	Welfare Capitalism (1940s-1970s)	Regulatory Capitalism (1980s-)
Steering	Business	State	State
Rowing	Business	State	Business

NOTE: This table is based on Braithwaite (2000). It was first explicated in a somewhat different format by Jordana and Levi-Faur (2004).

## **Condition sine qua non: une réelle direction de l'Etat...**

- Quelle extension de la GMEB et de la libéralisation / privatisation des entreprises publiques ?
- La réforme « managériale » des offices et des entreprises publiques (administration) peut-elle remplacer une réforme de la Direction de l'Etat (Conseil fédéral et Parlement) ?
  - > échecs antérieurs récurrents EFFI (86-89), RGA (97)
  - > conclusion de U. Fässler (REF 05-07): « sept égoïstes qui 'gouvernent' de manière baroque et inefficace »
  - > réveil tardif du Parlement fédéral vis-à-vis des nouvelles prérogatives du CF (OLOGA, GMEB, etc.)
- Pour la GMEB: assumer les responsabilités politiques vis-à-vis des effets des pp (efficacité) et pas uniquement vis-à-vis des prestations administratives (efficience)
- Pour la libéralisation/privatisation: définir, légitimer et garantir le service universel dans divers secteurs (cohésion économique, sociale et territoriale)

# Le futur du 2ème pilier ou les enjeux futurs de prévoyance professionnelle

**Meinrad PITTET**

Président de Pittet Associés SA

Mercredi 11 novembre 2009

## Plan de l'exposé

---

- \ Vieillissement de la population
- \ Taux d'intérêt technique
- \ Taux de conversion
- \ Adaptation des rentes en cours
- \ Individualisation de la prévoyance
- \ Thèmes divers

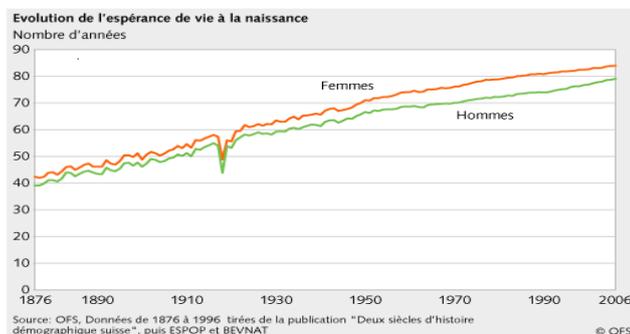
## *Vieillessement de la population*

### Vieillessement de la population

---

- \ Thème qui ne concerne pas uniquement la Suisse, mais l'ensemble des pays développés.
- \ Depuis 1950, l'espérance de vie moyenne à la naissance de la population suisse a augmenté de plus de 10 ans. De 1880 à 1990, soit en 110 ans, elle a augmenté de 34 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes. De 1876 à 2006, soit en 130 ans, elle a progressé de 40 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes, sachant qu'un homme vivait 40 ans environ et une femme 43 ans environ en 1876.

## Vieillesse de la population



- \ A partir de 65 ans, un homme augmente en moyenne de 3 mois son espérance de vie pour chaque année de vie supplémentaire.

## Vieillesse de la population

- \ La part de la population suisse âgée de 65 ans et plus a évolué et va progresser comme suit :
    - 7 % en 1930
    - 10 % en 1960
    - 15 % en 1990
    - 17 % en 2005
    - 20 % en 2020 (?)
    - 25 % en 2050 (?)
- Vers 2060, 8 % de la population aura plus de 80 ans pour 4 % actuellement.

## Vieillesse de la population

\ L'espérance de vie à 65 ans selon les tables VZ a évolué comme suit :

Edition	Hommes	Ecart	Femmes	Ecart
1990	15,71	---	20,02	---
2000	17,30	1,59	21,79	1,77
2005	18,99	1,69	22,16	0,37
1990 - 2005		3,28		2,14
		+ 20,9 %		+ 10,7 %

## Vieillesse de la population

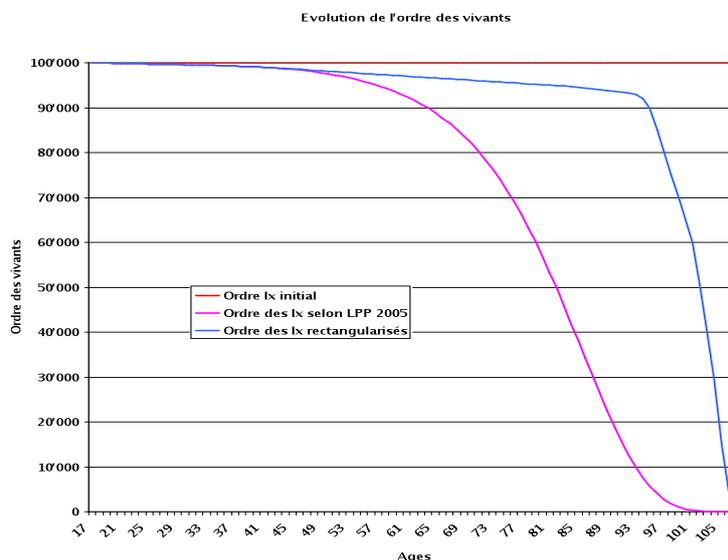
\ La population suisse âgée de 100 ans et plus a évolué comme suit :

- 23 personnes en 1960
- 414 personnes en 1990
- 800 personnes en 2000

\ La population suisse âgée de 90 ans et plus a évolué comme suit :

- 8'800 personnes en 1950
- 47'900 personnes en 2000

## Vieillesse de la population



## Vieillesse de la population

- \ Dans le futur, certains spécialistes s'attendent à une « rectangularisation » de l'espérance de vie plutôt qu'à une progression sans limite de l'espérance de vie.
- \ Il y aura donc toujours plus de personnes qui vont atteindre 100 ans mais peu qui vont vivre jusqu'à 110 ou 120 ans.
- \ Les institutions de prévoyance devront donc payer leurs rentes plus longtemps pour un nombre de bénéficiaires toujours plus grand.

## *Taux d'intérêt technique*

### Taux d'intérêt technique

---

#### **Définition**

Taux de rendement annuel moyen que l'institution de prévoyance espère réaliser **à long terme**, compte tenu d'une marge de sécurité. C'est un **taux d'escompte**.

Il ne doit pas dépendre d'une appréciation de nature conjoncturelle.

Il permet de déterminer la valeur actuelle d'un ou plusieurs paiements futurs.

## Taux d'intérêt technique

---

- \ Historiquement, il a été fixé entre 3,5 % et 4,5 % (LFLP).
- \ Faut-il l'abaisser ?
- \ Un taux technique de 4 %, augmenté d'une marge de sécurité de 0,5 %, nécessite un objectif de rendement de 4,5 %.
- \ Un objectif de rendement de 4,5 % est-il encore raisonnable ?

## Taux d'intérêt technique

---

- \ Une fortune placée 1/3 en immobilier, 1/3 en actions et 1/3 en obligations rapporte :
  - **4,67 %** avec 4,5 % de rentabilité pour l'immobilier, 7 % pour les actions et 2,5 % pour les obligations;
  - **4,83 %** avec 5 % de rentabilité pour l'immobilier, 7 % pour les actions et 2,5 % pour les obligations;
  - **5,00 %** avec 5 % de rentabilité pour l'immobilier, 7 % pour les actions et 3 % pour les obligations.

## *Taux de conversion*

### Taux de conversion

---

- \ Il dépend de la longévité humaine et du taux d'intérêt technique.
- \ Historiquement fixé à 7,2 % à 65 ans pour les hommes, il est descendu à 6,8 % avec la 1<sup>re</sup> révision LPP (réduction de 5,6 %).
- \ Le Conseil fédéral veut l'abaisser à 6,4 % (réduction supplémentaire de 5,9 %).
- \ Avec les tables EVK 2000 à 4 %, on obtient encore un taux de 7 %.
- \ Avec les tables VZ 2005 à 4 %, on obtient un taux de 6,5 % à 65 ans, et à 4,5 % un taux de 6,8 % (+ 4,6 %).

## Taux de conversion

---

- \ Faut-il introduire politiquement et socialement un taux de conversion minimum absolu ?

**OUI**, si on veut éviter que de plus en plus d'assurés partent en retraite avec le capital, avec le risque d'une paupérisation généralisée des retraités qui, ayant consommé leur capital, devront se tourner vers l'assistance sociale.

- \ Le maintien du taux de conversion a bien sûr un coût !

***Adaptation des rentes en cours***

## Adaptation des rentes en cours

- \ Le 2<sup>e</sup> pilier ne va-t-il pas se discréditer s'il n'adapte pas convenablement dans le futur les rentes qu'il sert ?
- \ Une rente non adaptée perd, par exemple, 13 % de son pouvoir d'achat sur 15 ans avec une inflation annuelle moyenne de 1 %, et 24 % avec une inflation annuelle moyenne de 2 % (cf. tableau suivant).

## Adaptation des rentes en cours

- \ Taux de perte de valeur après cinq, dix, quinze et vingt ans de versement d'une rente non adaptée en admettant une inflation annuelle moyenne de 1 % à 6 %.

Durée	Taux d'inflation annuel moyen					
	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %
5 ans	3,9 %	7,6 %	11,2 %	14,5 %	17,7 %	20,8 %
10 ans	8,6 %	16,3 %	23,4 %	29,7 %	35,5 %	40,8 %
15 ans	13,0 %	24,2 %	33,9 %	42,3 %	49,5 %	55,8 %
20 ans	17,2 %	31,4 %	43,0 %	52,5 %	60,4 %	67,0 %

## Adaptation des rentes en cours

---

- \ La solution : favoriser la concentration du 2<sup>e</sup> pilier dans des institutions communes ou collectives professionnelles ou interprofessionnelles.
- \ Avec pour conséquence une plus grande pérennisation des institutions ...
- \ ... et la possibilité d'une plus grande flexibilité du degré de couverture.



## *Individualisation de la prévoyance*

## Individualisation de la prévoyance

---

- \ Le Conseil fédéral s'est prononcé en 2006 contre l'actualisation de ce thème suite à l'examen d'un rapport à l'élaboration duquel nous avons participé :

*« Le Conseil fédéral estime que le libre choix ne constitue pas une évolution souhaitable du 2<sup>e</sup> pilier actuellement. Il est d'avis que d'avantage d'individualisation affaiblirait le système et le rapport entre les prestations et leur coût. La Commission fédérale LPP s'était déjà prononcée à l'unanimité contre le libre choix » (17.03.2006).*

## Individualisation de la prévoyance

---

- \ Les exemples étrangers (Chili, Etats-Unis, Angleterre, Suède, etc.) ne sont pas probants.
- \ Il faut déjà analyser les expériences qui seront faites dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision LPP (choix des plans) avant d'aller plus loin.
- \ Les personnes qui soutiennent ce changement sont une minorité de spécialistes et d'intellectuels (professeurs d'université) et non pas l'assuré moyen.

## *Thèmes divers*

### Assainissement des caisses publiques

---

- \ L'initiative Beck a été acceptée par le parlement fédéral.
- \ Une commission extraparlamentaire a été nommée par le Conseil fédéral pour élaborer un projet de loi. Elle a déposé son rapport en décembre 2006.
- \ Le rapport de la commission précitée prévoit un alignement de la surveillance des caisses de pensions publiques sur celles du secteur privé, un renforcement des pouvoirs et des responsabilités de l'organe suprême, et une capitalisation inférieure à 100 %.
- \ Le projet du Conseil fédéral mis en consultation jusqu'à la mi-octobre 2007 prévoit une recapitalisation complète des institutions de prévoyance de droit public sur 40 ans. Il a été transmis récemment aux Chambres fédérales.

## Complexité de la législation

---

- \ La 1<sup>re</sup> révision de la LPP a introduit une complexité importante dans les dispositions légales.
- \ Est-ce pour plus de clarté et de sécurité ?
- \ Les assurés et les employeurs maîtrisent de moins en moins la matière.
- \ Risque : désintérêt pour la prévoyance professionnelle et désengagement des employeurs.

## Caisse unique

---

- \ Certains politiciens et professeurs d'université préconisent une caisse de pensions unique afin de concentrer les risques et de professionnaliser la branche.
- \ Oui à une certaine concentration du 2<sup>e</sup> pilier par l'entremise de fondations collectives ou communes indépendantes des *lobbies*.
- \ Non à une caisse de pensions unique susceptible de niveler la prévoyance vers le bas en contribuant à généraliser le plan LPP.

## Professionnalisation de la PP

---

- \ Suite à l'affaire Swissfirst, on a pu lire dans la presse que le 2<sup>e</sup> pilier n'était pas assez professionnel.
- \ Question : l'affaire Swissfirst aurait-elle pu être montée par des non-professionnels ? NON
- \ Un 2<sup>e</sup> pilier administré par des miliciens éclairés, bien formés et encadrés est préférable à toutes autres solutions.

## Surveillance

---

- \ Oui à une surveillance régionale plus professionnelle et supervisée par une haute surveillance fédérale.
- \ Non à une surveillance du type de celle imposée aux banques et aux assurances. Le renforcement excessif des normes de sécurité et de surveillance va en effet renchérir le 2<sup>e</sup> pilier, au détriment des assurés.

## Demande d'adhésion

La soussignée

Le soussigné

Nom:

---

Prénom:

---

Nationalité:

---

Profession:

---

Date de naissance:

---

Adresse postale:

---

---

Adresse e-mail:

Tél.:

---

demande à être reçu(e) comme membre de l'Institut national genevois, dans la section:

- Beaux-arts, musique et lettres
- Economie
- Sciences morales et politiques
- Sciences

Chaque section perçoit une cotisation annuelle de Fr. 50.–.

- Membre de soutien (adhésion à toutes les sections) : cotisation annuelle de Fr. 200.-
- Membre à vie : cotisation unique de Fr. 1'000.- (Fr. 950.- déductible des impôts)

Lieu et date

Signature

---

A retourner à l'Institut national genevois  
Promenade du Pin 1 - 1204 Genève  
ou par fax au 022 310 34 53  
ou par e-mail [info@inge.ch](mailto:info@inge.ch)

## Actes de l'Institut national genevois à disposition du public

- No 1 Répertoire
- No 2 Aloïs Duperrex : Etudes de l'eau dans les sols organiques et minéraux
- No 3 Lucien Fulpius : Les institutions politiques de Genève des origines à la fin de l'ancienne république
- No 4 Jean Hercourt : Hommage
- No 5 Jean Georges Lossier et Albert Py : Hommage
- No 6 Marcel Nicole : Le tourisme facteur économique
- No 7 Charles Duchemin : Le rôle de l'agriculture dans l'économie genevoise
- No 11 Le travail temporaire intérêt économique et nécessité sociale
- No 12 Les métiers de l'informatique
- No 13 Albert Cohen : Hommage
- No 15 Quinzaine ferroviaire
- No 18 Auditions sur l'énergie
- No 19 Quinzaine de l'aviation
- No 21 Quinzaine de l'espace
- No 24 Quinzaine de la télévision
- No 27 Les surgénérateurs - vrai ou faux problème ?
- No 48 Annales 2005 : Vieillir – un défi : Mme Maryvonne Gognalons-Nicolet, Dr ès Lettres et Sciences humaines – Vieillir un projet - Michel Oris – professeur ordinaire – département d'Histoire économique – Vieillesse et vieillissement - Au-delà des représentations – Olivier Tamarcaz, coordinateur romand de l'action sociale et de la formation Pro Senectute Suisse, Vevey – Une perspective intergénérationnelle – Jean-Claude Hennard, professeur de santé publique au centre de gérontologie de Paris - La santé au grand âge
- No 49 Annales 2006 : La transformation de l'économie suisse : Xavier Comtesse – mathématicien, Avenir Suisse - Littérature et dissidence : l'érotisme à l'âge classique : Michel Jeanneret, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève : L'école doit-elle être égalitaire pour être efficace ? Que disent les études internationales ? - Marcel Crahay, professeur à l'Université de Genève en psychologie du développement et apprentissage en situation scolaire : A la rencontre de la diversité étudiante. Profils d'étudiants à l'Université de Genève - Jean-François Stassen – Observatoire de la vie
- No 50 Annales 2007 : Une histoire du conservatoire de musique de Genève : Comment ? pourquoi ? pour qui ? par Remy Campos, Lauréat du Prix d'Histoire 2006 de l'ING, Conservatoire de musique de Genève/Hem, Conservatoire National Supérieur de musique et de danse de Paris - Evolution de l'Armée suisse – davantage de sécurité aussi à Genève ! par Christophe Keckeis, Cmdt, chef de l'Armée - Santé et groupes d'entraide – Progression des droits des usagers par Maryvonne Gognalons-Nicolet, docteur es Lettres et sciences humaines ??? L'adolescence comme miroir du milieu de la vie par Nino Rizzo, psychologue – psychothérapeute - Frontières linguistiques par Christoph Blocher, Conseiller fédéral en charge du Département fédéral de justice et police
- No 51 Annales 2008 : L'intelligence du cœur : la littérature et les émotions dans le cadre du Cycle de conférences sur les émotions par Patrizia Lombardo - « La Blessure invisible » : la souffrance psychique des victimes humanitaires est-elle moins importante que les pertes matérielles ? dans le cadre du Cycle sur l'humanitaire par Claire Colliard - Directrice du Centre de psychologie humanitaire (Genève) - Le « Masterplan », une stratégie pour la place financière suisse par Pierre Mirabaud, Président de l'Association Suisse des Banquiers - Du mauvais usage de la liberté d'expression par Charles Poncet - Avocat - Les défis de la place économique suisse : de la crise financière internationale \$ la libre circulations des personnes avec l'Union européenne par Doris Leuthard, Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral de l'Economie.
- No 52 Annales 2009 : Oui à la liberté de voyager ! par Eveline WIDMER-SCHLUMPF - Conseillère fédérale, Cheffe du Département Fédéral de Justice et Police (DFJP) - Problématique des œuvres complètes par Michel BUTOR - Professeur émérite - Ecrivain - Etat et crise économique en Suisse du XXème siècle à aujourd'hui par Sébastien GUEx - Professeur d'histoire à l'Université de Lausanne -Vers un Etat régulateur par Frédéric VARONE - Professeur ordinaire au département de Science politique à l'Université de Genève - Le futur du 2ème pilier par Meinrad PITTET - Président de Pittet Associés SA

Les numéros manquants sont épuisés. Les Actes 46-47-48-49-50-51-52 sont dorénavant disponibles sur le site [www.inge.ch](http://www.inge.ch)

INSTITUT NATIONAL GENEVOIS 1

Promenade du Pin 1

1204 GENEVE

Tél. 022 310 41 88 - Fax 022 310 34 53 - E-mail: [info@inge.ch](mailto:info@inge.ch)

Internet : [www.inge.ch](http://www.inge.ch)

